

## UNAF, ANJ : Police des familles joueuses ?

### **Une intrusion sociologique de l'UNAF et de l'ANJ dans la socialisation ludique primaire qui pose problème**

*Va-t-on bientôt imposer une amende de 135 euros à un papa joueur achetant un ticket de grattage à son fils ? Priver d'autorité parentale une maman qui utiliserait la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? Mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Interroger les couples qui s'envoient des clins d'œil ludiques le jour de la Saint Valentin ? Demander des comptes aux familles qui partent en vacances avec leurs enfants mineurs et fréquentent chaque été les casinos dans les 200 stations thermales, balnéaires et climatiques ou ils sont autorisés ? Envoyer une assistante sociale chez les parents qui évoquent devant leur progéniture ce qu'ils feraient s'ils gagnaient le pactole à un jeu d'argent ? IN MEDIAS RES\* On peut s'interroger à la lecture du sondage commandé par l'ANJ sur la socialisation ludique primaire et à celle des conseils que l'UNAF se permet de donner aux parents en matière de jeux de hasard.*

*(\*) sentence latine empruntée à Horace qui évoquait le style d'Homère capable dans un bref préambule d'emporter son auditoire au cœur de l'action*

----

**Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN jr. Sociologue (Université Lumière Lyon II, Centre Max Weber Lyon 2, ISH) avril 2021**

----

**Flash info** : au moment où nous terminions cet article nous apprenons que l'Autorité Nationale des Jeux a commandé un nouveau sondage (\*) qui vient d'être publié (\*\*). Assurément nous aurons à revenir dans une prochaine contribution sur cette publication qui enfonce à nouveau le clou en matière d'addiction.

*(\*)« Comment les joueurs ont-ils vécu le deuxième confinement et comment se projettent-ils dans l'avenir ? Quelle perception ont-ils des risques associés aux pratiques de jeu ? (sondage Harris interactive pour l'ANJ, Janvier 2021 , 37 pages) Pierre-Hadrien Bartoli, Directeur des études politiques au Département Politique – Opinion AntoineGautier, Chargé d'études au Département Politique – Opinion )*

*(\*\*)Synthèse du sondage principaux enseignements sur le site de l'anj : « Jeux d'argent et confinement : pas de bouleversements mais des pratiques*

L' Autorité Nationale des Jeux (ANJ) - dont la devise est désormais *Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé* - a commandé à Harris Interactive un sondage : *Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent* (1) ( synthèse en annexe 1). L'enquête réalisée en ligne du 17 novembre au 7 décembre 2020 - la date choisie fait sens... quelques semaines avant les fêtes de Noël - concerne un échantillon de 2038 personnes, représentatif des parents qui ont des enfants mineurs de 10 à 17 ans (méthode des quotas appliquée aux variables : sexe, âge, CSP, région.) Les résultats ont été publiés mi-décembre 2020 dans les médias populaires – notamment le Parisien - avec des titres alarmistes qui reprennent l'esprit voulu par le commanditaire :

- « 41% des parents ont déjà proposé des jeux d'argent à leurs enfants = Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux. » (Vincent Montgaillard, le parisien, 17 décembre 2020) ( confer annexe 9)
- « Plus de deux tiers des parents déclarent avoir déjà offert à leurs enfants des jeux de grattage L'Autorité nationale des jeux alerte contre les risques d'addiction engendrés par une initiation trop précoce aux jeux d'argent ». (AFP, ladépeche.fr 17/12/2020 ) ( confer annexe 10)
- 71% des parents ont déjà offert des jeux de grattage à leurs enfants (Ambre Lepoivre bfmtv 17 décembre 2020) ( confer annexe 11 )

Dans le même temps Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de l'ANJ signait le 16/12/2020 avec Marie-André Blanc, présidente de l'Unaf (l'Union nationale des associations familiales) une convention pour « *renforcer leur coopération en matière de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs* ». ( voir annexe 2 )

Certes, «docteur» en sociologie peu ou prou spécialisé dans les jeux de hasard et d'argent (JHA) depuis belle lurette nous ne pouvons que nous réjouir - à un premier niveau d'analyse - que l'ANJ s'intéresse à la sociologie des jeux et à la socialisation ludique primaire intra familiale, problématique souvent traitée dans nos travaux, inscrivant les JHA comme Fait social et Culturel non comme pathologie.

D'autant que par ailleurs l'ANJ vient de communiquer sa « *feuille de route* » (2) : un *plan stratégique* (\*) pour les trois prochaines années (3) où il est question également de sociologie (page 6 : « *mettre en place une capacité de veille technologique, juridique et sociologique* »). Isabelle FAULQUE

PIERROTIN ce serait-t-elle inspirée des travaux des sciences de l'Homme et de la société sur la chose ludique – et notamment ceux des sociologues spécialisés sur le gambling et le e.gambling - avant de finaliser son plan ?

*(\*)Il nous faudra revenir sur ce plan prospectif dans une autre contribution. Précisons rapidement quelques points :*

*Malgré ( ou à cause de) son côté parfois plaisant et même ludique ( sa page 2 synthétise sous forme BD l'ensemble des orientations autour d'un slogan « Maintenir le jeu d'argent dans une perspective durable de jeu récréatif » , sentence dont on ne sait si elle constitue une injonction, un vœu pieu...une illusion par rapport à la réalité des pratiques ludiques)....*

*Malgré ( ou à cause) son côté systémique, sérieux, institutionnel...ce plan mérite d'être passé au crible de la critique. Outre que nous sommes en démocratie, l'ANJ - nouvelle entité - n'a pas la science infuse. Tout cela nous invite à débattre. En outre c'est de la Politique Des Jeux (PDJ) de la France dont il est question et des millions de joueurs sont concernés.*

*Il apparaît à un premier niveau de lecture que ce plan semble lourd de nouvelles mesures liberticides et se trouve objectivement sous la domination de différentes doxas notamment celle du jeu pathologie maladie. Ce plan apparaît également sous certains aspects comme un « plan com » - certainement mise en forme par une société extérieure à l'ARJEL. Ce qui pose question dans un moment où certains s'interrogent pour savoir si « l'action publique doit dépendre de l'argent investi dans les cabinets privés de conseil en stratégie » et/ou dans les instituts de sondages (4) Un « plan com » ne fait pas une politique des jeux cohérente.*

*A contrario apparaissent différents points positifs dans ce plan ...qui restent à confirmer. On sent dans ce plan - dans lequel Isabelle Faulque Pierrotin a certainement marqué son empreinte - une volonté d'apprendre, de réunir des compétences, de multiplier les commissions, les échanges, les collaborations avec des experts, d'embaucher des ETP pour que l'ANJ ait les moyens d'accomplir ses missions, de tenir compte des joueurs et des opérateurs. Ce travail de consultation a d'ailleurs déjà commencé. Une commission sur les paris hippiques est programmée. Nous resterons néanmoins vigilants sur ses annonces. Fait partie de cette commission un des principaux représentant du jeu pathologie maladie. Nous aimerait bien savoir qu'elle compétence il possède en matière de turf pour faire partie de cette commission ?*

*Au final plus fondamentalement il nous faudra revenir sur ce plan pour nous interroger s'il ne constitue pas en réalité - malgré son côté «en même temps » malgré son côté « systémique » - une improbable « quadrature du cercle et pour en souligner le cas échéant les contradictions et poser des questions. Par exemple un dessein générique moralisateur, liberticide, hygiéniste pour les jeux - qui ne correspond pas à la réalité sociologique et aux intérêts des joueurs et des opérateurs - ne s'oppose-t-il pas radicalement à une politique des jeux pour la France ?)*

----

*Mais à un deuxième niveau nous avons vite déchanté constatant que cette intrusion sociologique de l'ANJ et de l'UNAF dans la vie des familles (joueuses et non joueuses) posait problème. Certes ne travaillant plus (5) rue*

Leblanc (6) - nous ne connaissons pas *le dessous des cartes* de cette commande ; nous ignorons les aboutissants et surtout les tenants de ce sondage « d'opinion » : *pourquoi un tel questionnement, qui est à l'origine de ce sondage au sein de l'ANJ, finalités, temporalités, échanges formels informels au sein de l'ANJ, entre l'ANJ et l'Unaf, entre l'ANJ et Harris Interactive...*) éléments déterminants - et même premiers - pour comprendre les buts de ce sondage et de cette convention.

Rappelons fondamentalement en exergue - avec Pierre BOURDIEU - que *l'opinion publique n'existant pas* (7) notamment entendue comme l'addition des opinions individuelles, un sondage sert autant à « *faire l'opinion* » qu'à *la mesurer* (confer le livre de Patrick CHAMPAGNE : « Faire l'opinion » (8) ) Il est donc probable que ce sondage n'échappe pas à la règle et participe d'une stratégie visant, dans un premier temps à *préparer* l'esprit public en instrumentalisant certains résultats de l'étude - notamment ceux qui correspondent aux finalités de la stratégie cogitée par les acteurs qui ont fait ne sorte que ce sondage existe - pour ensuite dans un deuxième temps imposer de nouvelles mesures liberticides. Par conséquent de notre point de vue ce sondage commandé par l'ANJ n'est pas neutre. Il correspond à une orientation souhaitée par l'autorité administrative « indépendante » (AAI) de la rue Leblanc (voir *Le statut d'AAI, des origines à la loi du 20 janvier 2017* en annexe 3) ; par certaines doxa largement installées dans les plus hautes instances (le collège) de l'ANJ (*doxa du jeu pathologie maladie, doxa associative en l'occurrence ici celle de l'UNAF*) ou dans d'autres structures ( observatoire des jeux à Bercy, Ministère de la santé... ) ou plus certainement dans une volonté commune de ces acteurs du champ ludique qui trouvent des intérêts respectifs à commander et ensuite à instrumentaliser ce sondage.

-----

Si nous regardons les résultats et la manière dont ils sont présentés par Harris interactive nous voyons clairement l'orientation donnée. Le but n'est pas d'éclairer de manière neutre la sociologie de la socialisation ludique contemporaine mais d'en dénoncer certains éléments. Prenons deux exemples :

Pour la question 1 ( voir page 6 du rapport final) (qui au passage était passablement flou et lourde (9) ): *Votre/vos enfant(s) vous va-t-il/ont-ils déjà demandé lui-même/eux-mêmes de jouer à un jeu d'argent ?* la réponse est très majoritairement « non ». A 68% pour les parents joueurs réguliers, à 77 % pour l'ensemble des parents. C'est l'enseignement majeur de ce questionnement. En outre si Harris avait exclu la réponse « une seule fois » ( pas très représentative du comportement des familles *et qui indique qu'elles auraient une sacrée mémoire pour se souvenir d'un événement aussi épihénoménique* ) le « non » aurait été très supérieur. Bref la manière dont était posée la question et les réponses préformés indique qu'Harris a certainement voulu ratisser large pour gonfler le « oui » et aller dans le sens de ce que souhaitait les personnes qui ont déclenché le sondage (on ne voit

pas l'institut déplaire à un client, proche de l'État, ayant quelques moyens et susceptible de passer commandes d'autres sondages)

Curieusement en effet, malgré ce résultat majoritaire Harris fait subjectivement ressortir - en gros caractère - le pourcentage de « oui » permettant d'afficher que « près d'un tiers de parents joueurs » (32%) déclarent que leurs enfants leur ont déjà demandé de jouer à des jeux d'argent pour eux même et « près d'un parent sur 4 » (23%) pour l'ensemble des parents (page 6 du rapport final) Soulignons à nouveau que l'institut pour obtenir ces résultats cumule les enfants qui ont demandé « une seule fois » à leur parents de jouer à un jeu de hasard, avec ceux qui ont demandé « plusieurs fois » - ce qui gonfle subjectivement le « oui ». Si Harris avait exclu ces parents le pourcentage de « oui » aurait été très différent : 20% pour les parents joueurs réguliers ; 14 % pour l'ensemble des parents

La deuxième question est du même tonneau en pire. : « Selon vous vos enfants jouent-ils ou ont-ils déjà joué à des jeux d'argent, sans que vous le sachiez ? » But de la question : démontrer ( par tous les moyens ?) que des mineurs jouent à des jeux d'argent en cachette, sans en informer leurs parents et/ou sans leur demander leur aval. Enfants particulièrement maladroits et peu machiavéliques car ils jouent *en douce* mais leurs parents arrivent quand même à le savoir...sans le savoir ( « sans que vous le sachiez » précise la question) tout en le sachant pour ceux très peu nombreux qui ont répondu « oui ». Littéralement la question était donc antinomique mais passons. Passons également sur l'item « une fois » qui comme précédemment subodore que les parents ont une très bonne mémoire vu qu'ils se souviennent que leurs enfants ont déjà joué *une seule fois* en catimini en croyant que leurs parents ne le savaient pas, alors qu'ils connaissaient ce petit secret ludique, visiblement gravé dans leur mémoire vu qu'ils s'en sont souvenus au moment où ils ont été questionnés.

Malgré toutes ces manipulations et surdéterminations 92% des familles affirment que leurs enfants ne jouent pas en cachette à des jeux d'argent. Ce pourcentage monte à 96% si l'on exclut l'épiphénoménique « une fois » qui subodore que les français ont une mémoire d'éléphant. Pour les parents joueurs cette tendance majoritaire se confirme : 89% pensent que leur progéniture ne jouent pas en douce ( 94% si l'on enlève le « une seule fois) Le résultat est donc sans ambiguïté. La quasi-totalité des familles françaises (joueuses et non joueuses) affirme que leurs enfants mineurs ne jouent pas à des JHA en cachette, ce que l'institut reconnaît du bout des lèvres dans sa phrase conclusive « *Les parents se montrent plutôt unanimes sur le fait que leurs enfants ne jouent pas à des jeux d'argents. Néanmoins, 8% d'entre eux déclarent soupçonner leurs enfants d'avoir déjà joué à un jeu d'argent dans leur dos » ( page 7 du rapport final)*

Mais à nouveau malgré cet enseignement majoritaire Harris focalise dans sa présentation des résultats sur le « oui » en affichant un gros 8% censé mesuré le pourcentage de parents « soupçonnant » leurs enfants

mineurs d'enfreindre la loi et de jouer en cachette ( et un gros 11% pour les familles joueuses). En réalité si l'on exclut le fameux « une seule fois » dont nous avons montré la sournoiserie opportuniste, 4% seulement de l'échantillon ( soit 80 personnes sur 2000) pense que leurs progéniture mineure joue en cachette et 6% pour les familles joueuses ( soit 120 personnes sur 2000)

A ce stade il n'est pas nécessaire d'aller plus loin (*mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sondage dans une autre contribution*) car nous voyons bien que le but de l'étude n'est pas d'éclairer objectivement - sans passion - la socialisation ludique contemporaine mais de dénoncer certains éléments de cette socialisation en surdéterminant en amont le questionnement - qui est loin d'avoir été neutralisé épistémologiquement - et en manipulant peu ou prou en aval la présentation finale des réponses

Plus étonnant encore Isabelle FAULQUE PIERROTIN signe une convention avec l'UNAF officialisant en quelque sorte les prétentions intrusives de cette association qui agit *comme une véritable police des familles* - anti jeu, prohibitionniste, moraliste... - avec la ferme intention d'intervenir dans la socialisation ludique des français, pour aboutir au final - comme la doxa du jeu pathologie maladie le souhaite également - à de nouvelles mesures liberticides.

Là aussi on peut se poser des questions. Une agence de l'État doit elle se laisser instrumentaliser par un groupe de pression qui s'invite dans la sphère privée de la socialisation familiale qui bien évidemment participe - mais cela n'a rien de scandaleux - de la culture ludique des français ? Socialisation qui - signalons le au passage - assure peu ou prou la reproduction des joueurs et la transmission ludique intergénérationnelle sans laquelle l'économie des jeux d'argent disparaîtrait en une génération ou serait affectée si cet *héritage* n'existait plus.

Nous nous étonnerons que Madame PIERROTIN cautionne par cette convention, cette intrusion sociologique de l'UNAF dans *l'intime des familles*. Cette affaire donne un peu l'impression que certains veulent désormais dresser *un cordon sanitaire* entre les familles joueuses et leur progéniture en lançant - dans une sorte d'injonction méta-biblique moralisatrice - un 11° commandement : « tu ne joueras point ». Il est vrai que l'ex responsable de la CNIL a précisé en juin 2020 aux Échos qu'elle voulait un marché des jeux « sain »(10) ( voir annexe 4) Les mots ont un sens et la proximité entre sain, malsain, santé, sanitaire est avérée » (11)

La « patronne » de l'ANJ avait pourtant bien commencé son mandat, en sortant dès juillet 2020 de son bureau parisien pour effectuer la tournée des popotes ludiques - *casinos, hippodrome, PDV Française des jeux* - notamment à Divonne et dans la Loire (12) - il est vrai *à l'invitation de Régis Juanico et d' Olga Givernet (REM)* - *co rapporteurs d'un rapport sur l'évaluation des jeux d'argent* - afin de se familiariser avec la culture ludique de nos concitoyens et l'important secteur économique concerné dans les territoires. Visites de quelques heures mais symboliquement importantes, même si l'on a vu à nouveau à cette occasion toute l'ambiguïté des « responsables » et des « politiques » sur la question des jeux de hasard. Qui - systématiquement - semblent vouloir se donner bonne conscience en

parlant du jeu « excessif »... - qualifié rapidement de jeu pathologique et addictif. Ils reprennent aveuglément le crédo propagandiste de la doxa sans se rendre compte des contradictions que cela représente par rapport à la globalité de leurs déclarations. Confer en annexe 5 le compte rendu de cette visite établi par Régis Juanico sur son site internet et l'interview d'Isabelle FAULQUE PIERROTIN au Progrès de *Lyon (13)* qui montrent bien cette ambiguïté : Isabelle Falque-Pierrotin : « Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif » (annexe 6)

-----

Va-t-on bientôt imposer une amende de 135 euros à un papa joueur achetant un ticket de grattage à son fils ? Priver d'autorité parentale une maman qui utiliserait la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? Mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Interroger les couples qui s'envoient des clin d'œil ludiques le jour de la Saint Valentin ? Envoyer une assistante sociale chez les parents qui évoquent devant leur progéniture *leur imaginaire ludique du big win* : ce qu'ils feraient s'ils gagnaient le pactole à un jeu d'argent ? Demander des comptes aux familles qui partent en vacances avec leurs enfants mineurs et fréquentent - le we, lors de courts séjours ou pendant les vacances - les casinos situés dans les 200 stations thermales, balnéaires et climatiques où ils sont autorisés ? Ces parents seraient accusés non d'entraîner leurs enfants dans l'enfer du jeu vu que les casinos sont interdits aux moins de 18 ans, mais de sensibiliser leur progéniture à la culture ludique casino et aux multiples divertissements que proposent ces établissements ( restauration, bar, boîte de nuit, spectacles...)

Nous nous faisons ici comme en exergue de cet article - *pour emporter notre auditoire au cœur de l'action* - bien évidemment *l'avocat du diable*, non par provocation ou esprit iconoclaste mais parce que l'esprit de cette convention et de ce sondage nous autorise à forcer le trait. Nous réagissons aussi suite aux conseils péremptoires de l'UNAF aux parents et à ses souhaits liberticides : « *La banalisation du jeu, la multiplicité de l'offre de jeux (très ludiques pour les enfants), l'attractivité de la publicité (notamment pour les ados et jeunes adultes), la transmission de fausses croyances et l'absence de certitudes sur les dangers ne permettent pas aux parents de prendre la mesure des risques réels. (...)l'Unaf s'associe à l'ANJ, tant pour apporter des conseils et des bonnes pratiques aux parents que pour (...) appeler à un encadrement renforcé de l'offre de jeux et de leur publicité* » (communiqué de presse publié le 17/12/2020 publié sur le site de l'UNAF )

Cette infantilisation des familles par l'Unaf, qui prend les parents un peu pour des imbéciles, est très étonnante. Cet activisme, cette moralisation qui ne veut pas dire son nom, cette instrumentalisation de la connaissance sociologique sur le comportement et de la vie des familles pose problème, nonobstant que cet interventionnisme stigmatise les catégories populaires particulièrement ciblées par cette étude. Montrer du doigt à travers un

sondage cette influence des parents sur l'initiation des enfants aux JHA revient peu ou prou à *dénoncer une socialisation ludique populaire qui en réalité sociologiquement n'a rien de scandaleuse.*

Dans les « conseils aux parents » donnés par l'ANJ et l'UNAF les injonctions et menaces sont nombreuses : « *Abordez avec votre enfant les dangers des jeux d'argent* » « *Soyez vigilant* » « *le jeu d'argent n'est pas anodin, Méfiez-vous des fausses croyances. L'enfant martingale et la chance du débutant n'existent pas* » « *L'addiction au jeu d'argent est une réalité qui peut nuire gravement à la famille* ». « *N'incitez pas votre enfant à jouer. Rappelez-lui que la vente de jeux d'argent est interdite aux mineurs* » « *risque de dérive* » 1 *joueur excessif c'est 10 personnes de son entourage impactées et 10 fois plus de risque que son enfant devienne joueur excessif. consultez le site [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr).* » En conclusion - pour bien enfoncer le clou - la référence d'un article est donné ( en anglais ça fait plus sérieux et plus scientifique : *The intergenerational transmission of problem gambling: The mediating role of parental psychopathology*) provenant d'une revue nommée « Comportements addictifs » ou plus précisément *Addictive Behaviors (14) vu que cette référence est donnée uniquement dans la langue de Shakespeare*

Une formule « Le jeu d'argent n'est pas un jeu d'enfant » chapeaute ces conseils *mais on s'adresse un peu aux parents comme si c'était des enfants*, en mettant en scène - sous forme de BD - des gamins très très jeunes ... de 4,5 ans. ( voir annexe 7 ) Un petit garçon semble jouer aux « *petits chevaux* »,..... sans doute une initiation précoce dangereuse aux paris hippiques ! Dans une autre image un papa téléphone, sans doute pour appeler SOS joueurs info service et prendre RDV avec un représentant de la doxa pour son bambin.....de très nombreuses années avant qu'il ne commence à jouer....on n'est jamais trop prudent !

Grace à ce type d'opérations, la doxa du jeu pathologie va avoir moins de mal à *trouver ses malades*, l'ANJ et l'UNAF sèment très en amont. *Curieusement* en effet - voir les articles que nous avons consacrés à cette *curiosité* (15) - la doxa du jeu pathologie maladie peine à trouver des joueurs compulsifs ; ce qui jette un sacré pavé dans la marre de cette théorie du jeu addictif. Elle devrait pourtant en trouver parmi *les interdits de jeu volontaire (IDJV)* qui devraient être les premiers concernés par le jeu excessif. Mais - 2° pavé dans la marre - il y en a très peu d'interdits de jeu en France au regard du nombre de joueurs. 38 500 en octobre 2020 (*source le parisien 6/10/2020 (16) pour 25 à 30 millions de joueurs*). Mieux l'autorisation des jeux d'argent en ligne en 2010 n'a pas fait exploser le nombre d'interdits, comme l'avait pourtant annoncé la doxa de manière alarmiste. On comptait 32 589 IDJV en juin 2010, 34 739 au 1° janvier 2013 (*source le monde AFP, 25/2/2013*)

Cela désespère la doxa et les associations anti jeu qui exploitent le business du jeu compulsif et ont du mal à trouver des « clients » - pardon des « patients » - pour faire fonctionner leur usine à gaz. Alors la réglementation est modifiée sous l'influence de ces deux acteurs omnipotents du champ ludique. « *Plus besoin depuis novembre 2020 de passer par la police des jeux pour être interdit de jeux* » (17) L'interdiction de jeu se dématérialise, avec un simple clic sur le site de l'ANJ. SOS joueurs se

réjouit « *Avec le nouveau système, ça sera plus simple et ça ira plus vite* », (18) Mais tout le travail fait par la SDCJ et ensuite par le ministère de l'intérieur disparaît, ce qui risque d'augmenter artificiellement le nombre d'interdits qui vont se faire interdire sur un simple coup de tête ou suite à une perte ponctuelle. Si - comme c'est probable - le nombre d'IDJV croit peu ou prou suite à cette dématérialisation, la doxa affirmera que c'est signe que l'addiction progresse. Elle demandera de nouveaux moyens financiers, exigera de nouvelles mesures liberticides, par exemple en direction des joueurs de la FDJ et du PMU. - « *Une personne frappée par une interdiction de jeu peut tout à fait jouer au Loto, parier sur une défaite du PSG ou gratter un ticket « Cash » chez les détaillants Française des jeux miser sur un cheval à l'hippodrome ou dans un PMU, des opérations anonymes sans contrôle d'identité* » ( le parisien 6/IO/2020)(19) - pour au final imposer l'identification de tous les joueurs, c'est à dire au bas mot 25 à 30 millions de Français fichés. Une folie liberticide dont rêve la doxa qui se moque des libertés individuelles. Souhaitons qu' Isabelle Falque-Pierrotin - une femme d'autorité ( 20) - qui elle connaît ces précieuses libertés vu ses anciennes fonctions à la CNIL ( 21) - s'oppose à ce sinistre dessein un brin totalitaire.

Le jeu ce *produit essentiel* (22) qui joue un rôle important dans la vie sociale de nos villes, quartiers, villages et irrigue les territoires, mérite un autre traitement. L'économie des JHA « qui pèse au niveau mondial cinq fois plus lourd que l'industrie aéronautique et spatial » (23) également. Les Français joueurs - qui cotisent volontairement à *cet impôt ludique qui contribue au bien commun* (24) - méritent davantage de considération. D'autant que des voix de chercheurs de plus en plus nombreuses - en France et à l'étranger - questionnent ce « *construit social* » (25) que constitue le jeu pathologie maladie, réinterrogent ce curieux concept d'addiction au jeu : *réalité médicale ou pathologisation ?* (26) critiquent *la doxa du jeu pathologie maladie et ses conflits d'intérêts* (27) poursuivant nos travaux qui depuis longtemps dénoncent « *l'intrusion du mode médical* » dans les pratiques ludiques, le « *lobby des addictologues* » qui diabolise les jeux d'argent. (28) Si les Français n'ont jamais autant joué, si les médias parlent parfois de « folie du jeu » (29) pour faire des effets de titre, cela ne signifie pas que les joueurs sont fous, malades ou drogués. Leur calcul est en réalité parfaitement rationnel, y compris quand ils jouent gros jeu ou d'une manière qualifiée « d'excessive ». Et s'il y a un « envers du jeu » ( 30), un revers de médaille (la perte), le joueur le sait parfaitement. Multiplier les mesures liberticides - qui sont déjà très nombreuses ! - pour surveiller, identifier et protéger les joueurs revient objectivement en réalité à les déresponsabiliser

-----

Au final quelle société voulons nous ? Plus certainement quelle société veut nous imposer l'UNAF et ces différentes doxas et associations à travers cet hygiénisme? Une société de plus en plus liberticide pour mettre en dehors de la vie réelle enfants et adolescents dès leur plus jeune âge ? Une société néo totalitaire - soft mais insidieuse - qui veut séparer les enfants des pratiques ludiques de leurs parents et des croyances et espoirs qui vont avec. Le communiqué de l'UNAF dans les conseils aux parents précise :

*Méfiez-vous des fausses croyances du jeu. « L'enfant martingale » et la chance du débutant n'existent pas*

Où s'arrêtera ce principe de précaution généralisé érigé en dogme, y compris désormais en matière de jeux d'argent ? Prochaine étape - c'est déjà dans les tuyaux - intervenir dans la communication commerciale des opérateurs, notamment celle de la FDJ. Non seulement s'en prendre aux différents supports publicitaires (pour par exemple interdire la promotion des JHA dans l'espace public) mais également expurger, censurer le contenu même des publicités pour les jeux, jugées trop « incitatives », trop « ludiques », trop « récréatives », trop « attractives » par l'UNAF et d'autres associations.

Jusqu'où ira-t-on ? Va-t-on bientôt s'intéresser aux croyances qualifiées d'irrationnelles et/ou de superstitieuses de ces « imbéciles » de joueurs pour déterminer dans un autre sondage avec de gros sabots ( ou les réponses seront déjà dans les questions) qu'il y a un lien entre croyances (qualifiées de superstitieuses) et pratiques ludiques ? Avec à la clé par exemple l'interdiction de commercialiser des jeux de « hasard » le « vendredi » « 13 » - jour et nombre à la symbolique forte - car la FDJ booste fortement son chiffre d'affaire de jour-là.

-----

Que pensent les opérateurs de tout ça, très silencieux dans ces affaires sociétales, alors que sur le moyen long terme elles concernent directement les fondamentaux sociologiques et culturels de leur business. Nous aimerions les entendre davantage.

Il est vrai qu'ils ont d'autres chats à fouetter. Notamment les casinos qui après avoir « tiré la sonnette d'alarme » (31) - *sonnée par Jean-François Cot, président de "Casinos de France" et Philippe Sueur Maire d'Enghien-les-Bains et Président de l'ANETT (Association Nationale des Élus Territoires Touristiques : conférer annexe 8 )* - en appellent désormais « à L'État pour survivre » (32) Antérieurement le sénateur de la Marne Yves Détraigne ( Union Centriste) avait posé une question écrite au ministre de l'économie « *au sujet des difficultés économiques auxquelles sont confrontés les casinos en cette période de confinement* ». ( n° 19612 JO Sénat du 17/12/2020 - page 5999) à laquelle Bercy avait répondu ( JO Sénat du 18/02/2021 - page 1166) affirmant que *Le Gouvernement était pleinement conscient des inquiétudes et des difficultés propres au secteur des casinos frappé par la crise sanitaire*( JO Sénat du 18/02/2021 - page 1166)

Pour la FDJ moins concernée par le confinement et dont le gouvernement a considéré - contrairement aux casinos et au PMU - qu'elle vendait *des produits essentiels* - en apparence tout va bien. La célèbre société vient d'augmenter son dividende ( 0,9 euros par action : rendement de 2,2%) Elle distribuera en mai 2021 des *actions gratuites* à ses actionnaires les plus fidèles (33) L'opérateur historique a annoncé contre toute attente - malgré le Covid - un résultat net positif de 214 ME pour 2020 (34) Alors la Française des jeux « entreprise résiliente » certes - comme l'affirme Stéphane PALLEZ(35) - mais à y regarder de plus près on peut s'interroger pour savoir si ces beaux résultats ne relèvent pas d'une victoire à la Pyrrhus. Les mises collectées par le groupe l'année dernière (16 milliards d'euros), reculent de 6,8%. Avec un

taux de retour au joueur (TRJ) de 68%, son CA (1,92 milliard), baisse de 6,3% sur un an. Si l'excédent brut d'exploitation (Ebitda) (427 millions d'euros) est maintenu au niveau de 2019 c'est grâce en réalité à un plan d'économies de 80 millions. En outre ( cela a été relevé par la presse financières) la société dirigée par Stéphane PALLEZ ne *fournit pas de prévisions pour 2021.* (36) Intuition préperceptive qu'elle a conscience d'avoir mangé son pain blanc ? L'avenir le dira.

Tant que la FDJ était totalement protégée par l'État et par son monopole, elle pouvait dormir sur ses deux oreilles et se croire *tout permis*. La société - longtemps dirigée par Christophe BLANCHARD DIGNAC - ne se gênait d'ailleurs pas pour *tout se permettre*, comme nous l'avons souligné dans de nombreux articles, prouvant qu'elle était bien *un État dans l'État, un État Ludique dans l'État Croupier*. Mais maintenant qu'elle bénéficie des « avantages » du marché, de l'argent de la bourse... certains du côté de Bruxelles pourrait lui rappeler - et surtout rappeler à son actionnaire majoritaire l'État Français ( voir la listes des actionnaires de la FDJ en note 37) - que c'est la liberté, la concurrence, (par exemple en matière de Taux de redistribution, d'offres de jeu, d'innovation ludique, de relation client ...) bref que c'est *l'économie de marché* qui doit ( en principe) réguler le marché et non l'ANJ qui dans une forme de protectionnisme doit préserver artificiellement l'équilibre des filières comme si nous étions dans une *économie dirigée*.

Par ailleurs quand toutes les mesures liberticides à venir entreront en vigueur, la FDJ pourrait regretter d'avoir financé depuis des lustres ces différentes doxas, associations anti jeu, centre du jeu excessif nantais... oubliant *qu'on ne mange pas avec le diable même avec une grande cuillère*. Certes Stéphane PALLEZ connaît - même si elle n'en parle jamais - les dangers potentiels que recèle cette politique éthique mise en avant par l'ANJ. Lors de la privatisation, le document envoyé à l'AMF comportait pas moins de 40 pages consacrées aux *facteurs de risques...* ( voir nos deux articles consacrés à ce document (38) )

Pour cette raison la Française des jeux ( qui vient de légèrement modifier son logo) soigne sa communication sociétale depuis longtemps et encore dernièrement dans une vaste campagne destinée « *à réaffirmer son rôle dans la société* » comme l'a souligné [Nathalie Le Garlantezec, directrice Marque & Communication institutionnelle du groupe FDJ.](#)( 39) : « *A la FDJ nous partageons votre amour du patrimoine, nous sommes aux cotés des 30 000 commerçants partenaires, nous soutenons les personnes les plus fragiles, ce que nous aimons, c'est de voir gagner les gens, faire gagner le sport, du champion à l'amateur* »( 40)

Le satirique Canard Enchaîné s'est moqué de cette communication dans un article très réducteur, mais en harmonie avec la propagande de la doxa du jeu pathologie maladie ou il précise de manière simpliste « *Plumer le prolétaire en même temps que l'addict aux paris sportifs c'est rentable* » (40) On se souvient que le Palmipède s'était déjà fait plumé - et pigeonné - par cette doxa dans son dossier « *spécial jeu,* » Duperie que nous avons souligné dans un article : « *Note sur le Dossier du Canard Enchaîné sur les jeux : « L'envers du jeu » un dossier du Canard enchaîné\*\*\* consacré aux jeux de hasard et d'argent et au jeu sous toutes ses formes (3 pages, 4 notes, juillet 2020) ( publié sur :*

lescasinos.org 18/7/ 2020) (\*\*\*) = « L'envers du jeu, Dossiers du Canard enchaîné n °156, juillet 2020, 124 pages)

Extrait : « Dans ce dossier spécial jeu le Canard enfonce très souvent des portes ouvertes ( les opérateurs ludiques commercialisent des jeux pour faire de l'argent. !! , quel scoop !! l'État Croupier profite des jeux grâce à la fiscalité !! quelle découverte !!) en outre et surtout il se fait pigeonner par la doxa du jeu pathologie maladie, à laquelle il déroule le tapis rouge sans regard critique ( pas moins de 8 pages pro domo sur l'addiction !! ), Il reprend aveuglement l'évangile des addictologues (Observatoire des jeux, observatoire des drogues , SOS joueurs, de nombreux addictologues cités longuement...) sans mentionner qu'il y a un business du jeu compulsif, de multiples conflits d'intérêts, bien plus scandaleux que le business ludique qui lui est connu et non prohibé , sans parler du fond intellectuel incertain du jeu pathologie maladie ( DSM, addiction sans substance.....) qui fait débat scientifique mais dont le Canard ne dit mot.

----

Plus récemment sur France Culture un économiste a repris la vieille antienne néo marxiste du jeu comme opium du peuple ou le joueur cet imbécile se fait « extorquer » son argent dans un impôt ludique injuste – « Un impôt régressif moins on gagne plus on paie d'impôt » C'est la curieuse thèse défendue par Quentin DUROY il y a quelques jours dans l'émission Entendez-vous l'éco (France Culture. Thiphaine de Rocquigny 17/3/2021 Qui veut gagner des millions ? Épisode 2 : Le rêve du ticket gagnant) Quentin DUROY avait déjà commis en 2017 un article de la même veine au titre un peu provocateur mais surtout fallacieux : « Le monopole de l'État français sur les jeux d'argent : de l'art d'extorquer des fonds aux plus démunis » (41) Rappelons la définition du verbe « extorquer » : obtenir quelque chose sans le libre consentement du détenteur. L'économiste (engagé ?) oublie en effet ( volontairement ?) une chose mais elle est de taille : l'impôt ludique ne concerne que ceux qui y cotisent volontairement. En ce sens il est parfaitement démocratique, d'autant qu'il est redistributeur et que c'est l'aléa (autre principe démocratique) qui décide de cette redistribution. Un impôt positif au final aussi bien pour les joueurs, pour les États, que pour les contribuables non joueurs. Il nous faudra revenir sur ce vieux débat entre sociologues et économistes sur la question des jeux d'argent pour bien montrer que les JHA ne sont en rien *un impôt réactionnaire sur les imbéciles ou sur les pauvres* et qu'une politique des jeux ambitieuse ne s'oppose pas (et ne doit pas se substituer pas ) à une politique sociale.

----

Politiquement cette approche liberticide sur des registres de plus en plus nombreux de la vie sociale et de la vie privée apparaît maladroite, pour ne pas dire dangereuse. Vouloir systématiquement *dire aux français ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire* , pourrait entraîner un ras le bol généralisé, une vague nihiliste... dont le mouvement Gilets Jaunes a montré qu'il est déjà largement engagé dans les consciences, à la campagne dans les territoires, en ville dans les quartiers. *Les français ont plus besoin de millions que de conseils* et c'est d'ailleurs pour cela en partie qu'ils s'adonnent à des jeux d'argent. Faire la morale aux familles qui jouent en auscultant (trop) rapidement la socialisation ludique primaire ( parents enfants) - non pour la

comprendre voir ses richesses et en quoi elle constitue aussi une éducation et une réalité culturelle mais pour la dénoncer - revient à imposer *une éthique parisienne hors sol et ethnocentrée* vis-à-vis des pratiques ludiques populaires.

Au final qui sont tous ces gens à Paris - *en pleine pandémie en plus* - qui ont la prétention de dire aux Français comment ils doivent se comporter avec leurs enfants dans le moindre détail, y compris désormais quand ils achètent un simple ticket de grattage ou discutent jeux d'argent à la maison ? En d'autres termes *De quoi je m'mêle ?* pour reprendre cette belle expression argotique qui fait ici particulièrement sens ? Les français ont plus besoin d'espoir que de conseils. Les citoyens de notre pays qui parfois jouent pour *améliorer un ordinaire difficile* ou dans l'espoir de *changer de vie* et de condition sociale préféreraient sans doute voir leur salaire augmenté - ainsi que leurs pensions et retraites - et leur livret A correctement rémunéré ( voir encadré)

### **LE SCANDALE DU LIVRET A**

**Le directeur de la Banque de France ( qui touche 24 000 euros par mois plus une indemnité mensuelle de logement de 5712 euros, soit un total de 29 712 euros : voir annexe 12 ) a décidé de baisser une nouvelle fois le rendement du livret A, tombé à 0,5%. Une nouvelle fois le gouvernement et Bruno LEMAIRE ont laissé faire**

Chacun sait qu'une très large majorité de Français ne bénéficient pas des juteuses transactions financières et ventes de stock-options - qui enrichissent chaque semaine les cadres et dirigeants des entreprises cotés en bourse ( voir notre article à paraître avril 2021 : « Il est ou le bonheur il est où ? pourquoi le peuple joue ? : jeu, argent, épargne, livret A, gros salaires, transactions financières des managers... Voir également l'article du Canard Enchaîné : « Ca va ruisseler !\* » ) Par conséquent ils plébiscitent le célèbre livret. « En janvier 2021, les Français ont versé la somme record de 6,32 milliards d'euros sur leur Livret A (...) le montant des livrets bancaires réglementés dépasse les 455 milliards d'euros » ( 42) Comme par hasard - mais ce n'est pas le fruit du hasard - le rendement de l'épargne favorite des français n'a fait que diminué drastiquement ces dernières années - un sacré cadeau fait aux banques au passage - par la décision d'un seul homme... ou plutôt de deux l'ex et l'actuel directeur de la Banque de France (François Villeroy de Galhau) avec la complicité des pouvoirs politiques successifs, très discrets et pour cause sur ce scandale que constitue la rémunération riquiqui du livret A, tombée à 0,5%. En 1982 son rendement était de 8,5%, (voir l'évolution du livret depuis 1970 en note.43 ) 1000 euros placés pendant un an sur un livret A - à la condition stricte de ne pas les toucher pendant 12 mois - rapporte... 20 euros, ce qui doit bien faire rire le directeur de la Banque de France qui assurément ne doit pas placer son « reste à vivre » - conséquent sur un livret A. Le scandale est total et le livret A était souvent un sujet de discussion dans les manifs des gilets jaunes

Passé encore qu'on ait depuis 20 ans - au nom d'un sacro-saint principe de précaution généralisé - multiplier les mesures liberticides pour

modifier les comportements (ceinture de sécurité, vitesse, alcool, tabac, sexualité, capote ...) Comme c'était pour la bonne cause - diminuer le nombre de morts sur les routes, lutter contre l'alcoolisme, le tabagisme, les maladies vénériennes - ces mesures liberticides ont été progressivement acceptées d'autant que parfois certaines étaient relativement « aimables » : notamment le fameux « à consommer avec modération » figurant sur les bouteilles de vin, d'alcool et les publicités pour les spiritueux. (*On aurait aimé qu'il en soit de même en matière de drogue et que la doxa des addictologues et celle des associations et journaux - qui se battent depuis des lustres pour la dépénalisation du cannabis et l'ouverture de salles de shoot - proposent des slogans pour lutter contre la consommation d'opiacés, éradiquer la drogue et ses trafics par exemple en reprenant le titre d'un livre de Claude Olivenstein : « il n'y a pas de drogué heureux » !*) (le livre de poche 1998, édition originale 1977)

Mais ensuite cette doxa s'en est pris au Mac do, au coca cola, au café, à la bière, aux bonbons, aux barres chocolatées, aux sodas... bref à tout ce qui fait parfois le sel - ou plutôt le sucre (SIC) - de la vie, ces petits plaisirs de la vie quotidienne. Le ras le bol a été atteint quand on nous a demandé de manière masturbatoire dans toutes les publicités de manger « 5 fruits et légumes par jour ». Les technocrates parisiens végétariens inventeurs de ce slogan, oubliant que beaucoup de français ne pouvaient plus de les payer depuis longtemps !

L'ignoble a été dépassé quand - après avoir imprimé FUMER TUE sur les paquets de clops qui coutent désormais aussi cher que le caviar beluga (*l'inflation\* du tabac a fait flambé le trafic illégal de cigarettes et pénalise fortement les petites gens et les classes moyennes fumeuses*) - le paquet de l'horreur a été imposé aux fumeurs mais aussi aux Français non-fumeurs qui fréquentent les tabacs presse. Ces paquets de cigarettes aux images mortifères, anxiogènes ont été abusivement nommés *paquets « neutres »* par la doxa des addictologues qui aiment bien manipuler le langage pour se moquer du monde et masquer ses intentions. Elle nomme *les salles de shoot*, salle d'injection à moindre risque (SCMR), fumisterie sémantique permettant de *calmer le jobard* et de satisfaire le bobo...en tout cas celui qui n'habite pas à proximité d'une salle de shoot à Paris.

Désormais l'UNAF et l'ANJ vilipendent les français pour qu'ils fassent attention de ne plus transmettre leurs passions ludiques à leurs enfants, ne parlent plus loto, courses, casinos... devant leur progéniture et *surtout - jamais Oh grand jamais !* - qu'ils n'achètent plus de jeu de grattage à leurs bambins pour Noël, pour leur anniversaire, car ce cadeau ludique semble désormais *plus dangereux qu'une boulette de shit*.

## **LE SCANDALE DU PRIX DU TIMBRE**

### **La politique du patron de la poste a créé un marché de la contrefaçon du timbre venu de Chine**

L'inflation d'un produit quand elle est prohibitive devient une forme de.... prohibition, outre qu'elle est totalement inégalitaire et frappe les plus faibles revenus. En outre elle favorise le trafic illégal. C'est le cas actuellement en matière de cigarettes. Moins connue : la cherté d'un produit encourage, voire

crée de toute pièce un marché de la contrefaçon, par exemple - contre toute attente - en matière d'envois postaux. La douane ne saisit qu'une toute petite partie des faux « timbres prioritaires » fabriqués en Chine et revendus en France dans les bars tabacs gérés par la communauté asiatique. Ce business juteux - et pratiquement sans risque - est exploité par les triades, ces « mystérieuses sociétés criminelles » chinoises (\*)

Peu imaginatif, loin de ses millions de clients qui ne sont pas des nantis le PDG de la poste Philippe WAHL n'a trouvé comme solution pour palier à la baisse du courrier postal que d'augmenter sans cesse le prix du timbre(\*\*) et de multiplier les combines ( timbre vert, timbre rouge prioritaire, non urgent, éco pli, lettre suivie !! suivie par qui. ?? recommandée...) pour pigeonner les Français alors qu'il aura fallu faire totalement l'inverse. Voilà maintenant que le patron de la poste veut supprimer le petit carré rouge « prioritaire » qui ne pèse plus que 3% du CA ( 200 millions par an) «Il faut dire que son prix a doublé en dix ans avec encore 10 % de hausse en janvier 2021 » Le scandale est total et le prix du timbre était souvent un sujet de discussion dans les manif des gilets jaunes.(source le canard enchaîné : « La poste mal affranchie des trafics de timbre « n° 5236 , 17/3/2021 page 4)

(\*) : **L'EMPIRE DU MILIEU** : Les triades chinoises, ces mystérieuses sociétés criminelles qui pèsent sur les manifestations à Hong-Kong (Alain Rodier (atlantico, 24 juillet 2019)

(\*\*) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : le timbre vert distribué sous 48 heures est passé de 0,97 € à 1,08 €, le timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures) à 1,28 € (contre 1,16 €) soit 8,38 francs pour envoyer une simple lettre. La Poste a même eu le culot d'augmenter l'éco pli - le timbre des pauvres - qui passe de 0,95 à 1,06 euros. Et Philippe WAHL va dire dans quelques mois que les français envoient moins de courrier ! Avec des prix pareils on peut les comprendre.

## **Conclusion :**

Alors au final qu'en est-il de ce sondage. INTELLIGENTI PAUCA \* Quand on regarde bien cette étude, l'organisation des questions , « la mise en scène des réponses » tout apparaît clairement. La limpidité du but à atteindre est même grossière. Tout est fait pour montrer ce qu'il fallait démontrer, en dénonçant de manière insidieuse l'influence néfaste des parents ( notamment des parents joueurs) sur la socialisation ludique de leurs enfants mineurs. Et même quand cette influence est épiphénoménique ou que les résultats du sondage ne confortent pas les a priori on arrange la présentation finale afin qu'ils soient favorables et/ou présentables par rapport à ce qu'il fallait démontrer. Nous sommes pas étonnés. Le procédé a déjà été employé par l'observatoire des jeux notamment quand son responsable JM Costes ( qui fait désormais bien évidemment partie du collège de l'ANJ) a voulu démontrer qu'il y avait un lien de causalité entre taux de retour au joueur (TRJ) et addiction. Comme il n'a pas pu prouver la

causalité de cette corrélation, il a conclu sa recherche par une pirouette intellectuelle qui constitue une aberration épistémologique, une escroquerie intellectuelle. Citons Jean Monsieur Costes qui à l'époque était secrétaire général de l'Observatoire des jeux, Charles Coppolani son Président ( et qui avait donc forcément donné son aval à cette publication) = « *La littérature scientifique n'apporte pas de preuves définitives sur le lien existant entre TRJ élevé et addiction, non parce que ce lien est inexistant mais parce que sa mise en évidence est très difficile, voire impossible à démontrer sur le plan méthodologique. **L'argument de l'absence de démonstration scientifique formelle ne permet pas néanmoins de remettre en cause la possible existence de ce lien*** ». Face à l'absurdité de tels propos, publiés sur le site du Ministère de l'Économie, une seule conclusion s'impose : *REDUCTIO AD ABSURDUM*. Cette sentence latine qualifie une personne qui conduit un raisonnement jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, y compris absurdes et contradictoires, en allant jusqu'à démontrer la fausseté, voire la ridicule inconsistance des hypothèses sur lesquelles il repose.

Mais qui lira cette conclusion ? Les « décideurs de la politique des jeux », les « politiques », les parlementaires ne retiendront que le titre invitant à penser de manière sournoise - même si rien n' a été prouvé - qu'un taux de retour élevé favorise une pratique de jeu intensive, qualifiée d'addictive par la doxa, alors qu'au final le responsable de l'ODJ n'a rien démontré si ce n'est peut-être dans sa conclusion ubuesque **qu'il a - comme les rhéteurs de l'antiquité - un certain talent pour l'art de la rhétorique définie par Platon comme un art élaboré du mensonge.**

Plus largement nous ne sommes pas étonnés voilà ce que nous écrivions pour résumer l'intervention de JM Costes au colloque organisé à l'Assemblée nationale « *Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution* » (44) le 30 novembre 2018 dans la prestigieuse salle Lamartine.: manifestation à laquelle nous avons été invité par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados): « *Il faudrait pour cet addictologue auto proclamé spécialiste des jeux d'argent depuis qu'il a été « remercié » de l'observatoire des drogues par Etienne APAIRE (longtemps Président de la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) : identifier tous les joueurs (notamment les turfistes et les millions de joueurs de la FDJ) ; surveiller leur comportement; limiter voire interdire les publicités pour les jeux ( notamment celles nombreuses de la FDJ), cibler les groupes à risque, **institer une sorte de « POLICE DES FAMILLES** » (...); établir des modèles de prévention primaire dans les écoles... en attendant d'intervenir dans les maternelles et pourquoi dans les pouponnières pour que nos bambins ne deviennent pas, dans 20 ans, des clients de la Française des jeux, des turfistes, des parieurs sportifs, des joueurs de poker ou de casino* ». (45)

----

**Pour le reste plus globalement après le « régulateur » ARJEL, on peut s'interroger si l'ANJ ne pas devenir un simple « modérateur » ? à**

**la lecture des dernières publications de l'autorité nationale des jeux ( le I8/3/2010) qui établit « le rapport du marché des jeux en ligne en France, 4ème trimestre 2020 »(46 ) commente l'année 2020 ( par rapport à 2019) et fait le bilan dix ans après l'ouverture du marché des jeux d'argent en ligne ouvert à la concurrence (47 )**

Alors que tous les feux sont au vert.....

le rédacteur de l'anj salue pour 2020 « des performances historiques malgré la crise sanitaire » sur les trois segments :

- « *Paris sportifs en ligne : une intensification du recrutement de nouveaux joueurs et des dépenses moyennes en augmentation : (...) le marché des paris sportifs en ligne demeure, de loin, l'activité dominante du secteur des jeux en ligne. Les mises engagées en 2020 sur les compétitions sportives atteignent 5,3 milliards d'euros, soit le montant de mises le plus élevé généré sur une année depuis l'ouverture à la concurrence en 2010. »*

- « *Paris hippiques en ligne : une progression continue et un niveau de mises record (...) Les paris hippiques en ligne ont quant à eux fortement progressé enregistrant une progression de 33% par rapport à 2019, et totalisant des enjeux d'1,5 milliard d'euros, ce qui correspond au volume de mises le plus important engagé en ligne sur une année »*

- « *Poker en ligne : un effet aubaine des confinements qui semble durable : Le chiffre d'affaires du poker en ligne pour cette année s'envole à 446 millions d'euros (+64 % par rapport à 2019), ce qui constitue un nouveau record d'activité effaçant la précédente référence qui datait de 2011, première année complète du lancement de l'ouverture du marché. Les mesures de confinement (et plus particulièrement celles relatives au premier confinement) ont en effet entraîné un regain d'intérêt pour le poker. Le poker en ligne bénéficie du recrutement important de nouveaux joueurs en 2020 et sur lequel il compte capitaliser, par des actions de fidélisation, afin de maintenir un niveau élevé d'activité pour l'année à venir. »(48)*

Alors que le bilan des jeux d'argent sur internet 10 ans après l'ouverture à la concurrence ( 2010-2020) est lui-même excellent .....

*« Dix ans après l'ouverture du marché des jeux d'argent en ligne ouvert à la concurrence, le secteur d'activité, porté par une croissance dynamique et continue, représente aujourd'hui environ 17 % du chiffre d'affaires total du marché, contre 7 % en 2011. Au total, le nombre de joueurs a plus que doublé entre 2011 et 2020 tandis que le Produit Brut des Jeux a quasiment triplé sur la période, propulsé par les paris sportifs (+717%), la poussée du poker (+42%) et des paris hippiques (+46%). »(49)*

.....Isabelle Falque-Pierrotin termine ce bilan par une curieuse conclusion - qui apparaît totalement décalée - reprenant les éléments de langage de la doxa du jeu pathologie maladie : *prévenir le jeu*

*problématique , protéger les mineurs, identifier les joueurs à risque , mettre à disposition des outils de modération de temps de jeu...*

*Pour la Présidente de l'ANJ : « La bonne santé du secteur des jeux en ligne due notamment à l'arrivée massive de nouveaux joueurs en paris sportifs et poker implique que les opérateurs renforcent leurs initiatives pour prévenir le jeu problématique et protéger les mineurs. Conformément aux nouvelles obligations entrées en application en 2020, ils doivent mieux identifier les joueurs à risque et les aider, mettre à disposition des outils de modération de temps de jeu ou de mises et garantir des stratégies promotionnelles responsables. Plus que jamais, et à l'approche d'événements sportifs d'envergure avant l'été, la promotion d'un jeu récréatif doit constituer une priorité partagée par tous. »(50)*

*L'ANJ ne pourra pas éternellement faire le grand écart dans une approche contradictoire, politiquement correct qu'on retrouve dans le titre qui chapeaute son plan stratégique à trois ans (51 ) : « maintenir le jeu d'argent dans une perspective durable de jeu récréatif » Injonction, accompagnée de beaux slogans ( tout droit sorti d'un cabinet de conseil parisien ?) = « placer le joueur au cœur de la régulation » , « construire un régulateur apporteur de valeurs au service d'un marché durable de jeu récréatif » « construire une régulation d'avant garde » ; « promouvoir une vision européenne de la régulation » ; « renforcer notre communauté de travail ».*

*On ne fait pas une Politique Des Jeux avec de beaux slogans que seul le parlement - conscient de l'intérêt national et de la réalité économique, sociologique que représente ce Fait Social et culturel que constitue les jeux de hasard et d'argent - est à même de construire. Plus que jamais - et la pandémie du Covid en est l'exemple ultime - c'est au gouvernement aux sénateurs aux parlementaires et de définir les différentes politiques nationales - qui doivent être porteuses d'espoir et de développement - et non à différentes doxas qui donnent parfois l'impression de vouloir transformer la France en un sanatorium géant sans se soucier du risque anémique.*

**• *Adage latin pour indiquer qu'une personne qui sait ce dont il est question n'a besoin que de quelques mots pour comprendre ou qu'un seul avertissement prononcé sur un ton légèrement appuyé suffit pour comprendre une menace***

----

**Notes =**

1. « Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent (Pierre HADRIEN BARTOLI, Directeur des études politiques au Département Politique – Opinion Antoine GAUTIER Chargé d'études au Département Politique – Opinion Harris interactive, 34 pages décembre 2020) Une note de synthèse a également été publiée = [Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent : Les parents proposent-ils à leurs enfants de jouer à des jeux d'argent, et le cas échéant dans quelles conditions ? Les enfants sont-ils eux-mêmes demandeurs de ce type d'activités ? La dangerosité, voire l'interdiction de ce type de pratiques est-elle perçue par les parents ? Principaux enseignements](#), 5 pages - décembre 2020 ) L'ensemble est disponible sur le site de l'institut. Nous reproduisons la note de synthèse en annexe 1

2. « Jeu : la feuille de route de la nouvelle autorité de régulation = Huit mois après son installation, l'Autorité nationale des jeux (ANJ), présidée par Isabelle Falque-Pierrotin engage son plan stratégique 2021-2023. Elle fait de la lutte contre les sites illégaux une priorité. » (Christophe palierse, Antoine boudet, les échos 10 févr. 2021 )

3. « Autorité Nationale des Jeux (ANJ)Plan stratégique 2021-2023 ( 8 pages, 27 janvier 2021)

4. « Avidé de conseils de cabinets privés le gouvernement dépense...sans compter « ( Michel THENARD Le Canard Enchaîné n°.5231 IO/2/2021 page 4 )

5. L'auteur de l'article a été Agent de l'État, sociologue, Chargé d'étude salarié à l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne de 2011 à 2013 sous la Présidence de JF VILOTTE (1° Président de l'ARJEL) et de 2013 à 2015 sous la présidence de Charles COPPOLANI ( 2° et dernier Président de l'ARJEL)

6. 99-IOI rue Leblanc : Adresse de l'ARJEL à Paris dans le 15° qui est désormais l'adresse de l'ANJ

7. Pierre BOURDIEU : « L'opinion publique n'existe pas » (Exposé fait à Noroît (Arras) en janvier 1972 et paru dans Les Temps Modernes, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in Questions de sociologie, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.)

8. Champagne (Patrick), « Faire l'opinion »( Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 1990 ( réédition 2015, Minuit, 336 pages))

9. En plus d'une inclusivité « parisienne » ridicule cette question est très imprécise et il n'est pas certain que tous les personnes interrogées aient répondu en connaissance de cause d'autant qu'il n'avait pas un enquêteur *en face à face* pour préciser la signification exacte de la question le sondage ayant été effectué en ligne. La question peut en effet signifier plusieurs choses :vos enfants vous ont-ils déjà demandé de jouer à un jeu d'argent sans rien préciser d'autre ; vos enfants vous ont-ils déjà demandé de jouer à un jeu d'argent pour eux-mêmes avec leur argent ? ; vos enfants vous ont-ils déjà demandé de jouer à un jeu d'argent pour eux-mêmes mais avec votre argent ?

10. « Le nouveau gendarme des jeux veut « un marché sain » (Christophe Palierse les échos du 22 juin 2020)

11. « Sain, malsain, santé, sanitaire » (Marc Bablet« administration et éducation », 2018/1 ( n° 157) pp191-197)

12. « Après la privatisation de la FDJ: placer le joueur au cœur des préoccupations : La nouvelle présidente de l'Autorité nationale des jeux, Isabelle Falque-Pierrotin, était lundi sur plusieurs sites de jeux dans la Loire (Dominique GOUBATIAN, le progrès 21 juillet 2020)

13. Isabelle Falque-Pierrotin : « Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif » (Dominique GOUBATIAN Le Progrès 21 juillet 2020)

14. « The intergenerational transmission of problem gambling: The mediating role of parental psychopathology\*» ( Addictive Behaviors. Dowling N.A.et al. (2016) (\*: La transmission intergénérationnelle du jeu problématique : le rôle médiateur de la psychopathologie parentale)

15. Jean-Pierre MARTIGNONI : » L'addiction au jeu : une drôle de maladie qui a du mal à trouver ses malades « (mars 2019, 4 pages, 6 notes, 1 annexe) «( publié sur lescasinos.org 29 mars 2019 ) voir également Jean-Pierre MARTIGNONI : «Recherche joueurs addicts.... désespérément » (9 pages, 30 notes, mars 2020) ( publié sur : casino legal France 23/3/2020 )

16. « Près de 35 000 personnes interdites de jeu en France » (Le monde avec AFP 25/2/2013)

17. « Plus besoin de passer par la police pour être interdit de jeux : A compter du mois de novembre, un joueur accro aux casinos ou aux paris en ligne ne devra plus être convoqué par la police lors de sa demande d'interdiction volontaire de jeux. La procédure va être dématérialisée, pilotée par la nouvelle Autorité nationale des jeux. = La démarche pour se faire interdire de jeux va être modifiée » ( Vincent Montgaillard , le parisien 6 octobre 2020 )

18. ibid. Vincent Montgaillard , le parisien 6 octobre 2020 )

19. ibid. Vincent Montgaillard , le parisien 6 octobre 2020 )

20. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Isabelle FALQUE PIERROTIN une femme d'Autorité... à la tête de l'ANS : L'ex Présidente de la CNIL a été nommée par le Premier Ministre à la tête l'Autorité Nationale Des Jeux (ANS) qui sera installée en 2020. Madame FALQUE PIERROTIN rendra en décembre un rapport de préfiguration « ( novembre 2019, 10 pages deux annexes) publié dans lescasinos.org du 22/11/2019 ).

21. Jean-Pierre MARTIGNONI : Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de l'Autorité Nationale Des Jeux (ANJ) (6 pages, 15 notes ; juillet 2020) ( publié sur : casino legal France 9/7/2020

22. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Le jeu produit essentiel ? Panem et circenses : du pain et des jeux ! ( 9 pages, 34 notes ; 8 annexes, décembre 2020) ( publié sur : lescasinos.org 3/12/2020 sous le titre « Du pain et des jeux ! » et sur casino-legal-France.fr 4/12/2020 sous le titre : « Le jeu produit essentiel ? Panem et circenses »

23. « La folie du jeu : la France gagnée par le virus du jeu : jamais les français n'ont autant misé et parié. Plongée dans un business florissant qui pèse au niveau mondial 5 fois plus lourd que l'industrie aéronautique et spatiale » ( L'expansion n° 721 , juillet aout 2007, page 1 couverture et 64 à 125

24. Jean-Pierre MARTIGNONI : « L'impôt ludique au service du bien commun : un choix politique ! : Mission Patrimoine/ Loto du Patrimoine/ Privatisation de la Française des jeux... » (mai 2019, 16 pages, 77 notes) ( publié sur : lescasinos.org 16 mai 2019 casino legal France 16 mai 2019 )

25. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Le jeu pathologie maladie : un « construit social » : Colloque à Bruxelles\* sur le gambling avec le Professeur Amnon Jacob Suissa» « (octobre 2019, 9 pages, 28 notes) ( publié sur : casino-legal-France.fr du 3 octobre 2019 ; lescasinos.org du 4 octobre 2019) Amnon Jacob Suissa (Université du Québec à Montréal) a écrit de nombreux articles sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) Il était à l'Université Saint-Louis de Bruxelles à l'occasion d'une journée d'étude qui interrogeait de manière pertinente la question du jeu pathologie maladie : « L'addiction aux jeux d'argent : un phénomène social ? » ( 26 septembre 2019 à l'Université Saint-Louis (Boulevard du Jardin Botanique 43, 1000 Bruxelles)

26. Jean-Pierre MARTIGNONI :Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation ? : ( 25 pages, 2 annexes, janvier 2021) ) ( publié sur : lescasinos.org 22/I/2021 casino legal France 21/I/2021) Nous présentons dans cet article la revue numérique Sciences du jeu qui publie un dossier thématique consacré à la doxa du jeu pathologie maladie et au jeu excessif : Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation des pratiques ludiques ? (sciences du jeu n°13, 2020)

27. Jean-Pierre MARTIGNONI : Approche de « santé publique » des jeux d'argent : présentation d'un livre collectif sur le jeu problématique et critiques de la doxa du jeu pathologie maladie : Harm Reduction for Gambling : Public health approach to gambling» (Centre du jeu excessif (CHUV/Lausanne) et National Problem Gambling Clinic de Londres 2019, 176 pages) (Réduction des méfaits du jeu : approche de santé publique du jeu ») ( 17 pages, 28 notes, janvier 2020), ( publié sur : lescasinos.org 10 /1/2020 ; casino legal France 10 /1/2020 )

28. « Le jeu n'est pas une pathologie : un sociologue dénonce le lobby des addictologues » ( Tribune de Lyon n ° 234, du 3 au 10 juin 2010 , pages 16-17)

29. « La folie du jeu : la France gagnée par le virus du jeu » ( L'expansion n° 721 , juillet aout 2007, page 1 couverture )

30. « L'envers du jeu », Dossiers du Canard enchaîné n °156, juillet 2020, 124 pages)

31. « les casinos français tirent la sonnette d'alarme » (rmcsport.bfmtv.com : les casinos.org 8/2/2021

32. « **Les casinos en appellent à l'État pour survivre** » (Ouest-france.fr **les casinos.org 6 mars 2021)**

33. « Profits, dividende... La Française des Jeux s'offre un nouveau record en Bourse, prochaine étape l'action gratuite »( DENIS LANTOINE 12/2/2021 LES ECHOS INVESTIR)

34. « BREF - FDJ annonce un résultat net 2020 de 214 millions d'euros » ([REUTERS](#)12/2/2021 LES ECHOS INVESTIR)

35. « La Française des jeux est "une entreprise résiliente" assure sa PDG, Stéphane Pallez » (Guilhem Dedoyard, radio europe 1, 30 juillet 2020)

36. « *La Française des Jeux augmente son dividende et son bénéfice mais ne fournit pas de prévisions pour 2021* »(12/2/2021 LES ECHOS INVESTIR)

37. Principaux actionnaires de la FDJ en mars 2021 : État français (21,91% ) Union des Blessés de la Face et de la Tête(14,78%)Prédica(5%)Soficom(3%)Autodétention(0,04%)Autres(55,27%)

38. Jean-Pierre MARTIGNONI : *La Française des jeux face à ses « risques»(I)(Première partie)* (14 pages, 34 notes, 3 annexes, avril 2020) ( publié sur : lescasinos.org 14/4/2020 ; casino legal France 14 /4/2020 )Jean-Pierre MARTIGNONI : *La Française des jeux face à ses « risques»(II)(Deuxième partie)* (22 pages, 36 notes, 1 annexe, juillet 2020) ( publié sur : lescasinos.org 13/7/ 2020 ; casino legal France 17/7/ 2020

39. « [FDJ dévoile une campagne destinée à mieux faire connaître sa raison d'être : Le groupe FDJ dévoile sa nouvelle campagne de communication intitulée , signée par Havas Paris, destinée à mieux faire connaître son rôle dans la société](#) ».( Peggy Baron, l'ADN business, 6/1/2021)

40. « Loto satisfaction » (le Canard Enchaîné n° 5226, 6/1/2021, page 1)

41. Quentin DUROY , Jon D. Wisman« Le monopole de l'État français sur les jeux d'argent : de l'art d'extorquer des fonds aux plus démunis » ( Revue de la régulation : capitalisme, institutions, pouvoir , Maison des sciences de l'homme, Paris Nord , n°22 automne 2017, publié sur open édition)

42. « Épargne de précaution : le Livret A bat des records avec la crise sanitaire : En janvier 2021, les Français ont versé la somme record de 6,32 milliards d'euros sur leur Livret A. Avec le LDDS, le montant des livrets bancaires réglementés dépasse les 455 milliards d'euros. La crise sanitaire a rendu les Français encore plus «fourmi» qu'avant » (Le Revenu du 24/2/2021 n°271 : carole Molé Genlis)

43. « Livret A et Livret Bleu : historique du taux moyen annuel depuis 1970 » (Olivier Par Olivier Brunet - 20/10/2012 - Mis à jour le 05/01/2021SEO & traffic strategist : Camille Radicchi toutsurmesfinances.com)

44. Jean-Pierre MARTIGNONI : « GIVERNET, BLANCHET en marche pour une « une politique nouvelle du jeu en France ? » : impressions, commentaires sur le colloque qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018 : « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution » » (janvier 2019, 17 pages, 9 notes,

3 annexes) ( publié sur : lescasinos.org 7/1/2019 ; casino legal France du 8/1/2019)

45. Jean-Pierre MARTIGNONI : : L'État et les jeux, l'état du jeu (II) ( janvier 2019, 18 pages , 11 notes, 3 annexes) : commentaires sur le colloque organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) à l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018 = « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution » (publié sur : lescasinos.org 30/01/2019) Résumé : En pleine crise des « gilets jaunes » un colloque sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) s'est déroulé à l'Assemblée Nationale dans la prestigieuse salle Lamartine. Invité à cette manifestation nous donnons nos impressions objectales sur cette journée. Cette manifestation n'a rien réglé mais était symboliquement importante. Tout reste à faire. Les opérateurs doivent s'impliquer fortement pour la suite. C'est ce qu'a semblé dire Christophe BLANCHET. Il ne faut pas tout attendre du politique. Il nous apparait indispensable, comme nous l'avions énoncé de provoquer des États Généraux du gambling et du egambling pour travailler de manière critique le détail des multiples dossiers qui concernent l'économie des jeux, la sociologie des jeux... Les grands groupes casinotiers et les autres opérateurs pourraient organiser la logistique de cette manifestation. Opérateurs, parlementaires, chercheurs spécialistes des jeux d'argent ...pourraient participer à la construction du programme, à l'organisation intellectuelle des débats, des ateliers... afin que tous les acteurs du champ ludique soient représentés et notamment les joueurs. Différentes commissions pérennes porteuses de synthèses, de propositions, de scénarios... seraient constituées. Elles seraient ensuite les interlocuteurs des responsables politiques, des administrations...chargés de mettre en œuvre une politique des jeux nouvelle pour la France. C'est à dire une politique des jeux nationale ambitieuse, solidaire, responsable qui libère les énergies, participe au bien commun, simplifie, redonne toute sa place aux joueurs ( qui trancheront si nécessaire) et non une politique liberticide qui médicalise, fiscalise, réglementarisme toujours plus et se fait sur le dos des joueurs .

46. *Rapport du marché des jeux en ligne en France, 4ème trimestre 2020 (ANALYSE TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES JEUX EN LIGNE 4ème trimestre 2020 37 pages , anj, 18/03/2021)*

47. Bilan du marché des jeux en ligne en 2020 : des performances historiques malgré la crise sanitaire (publié le 18/03/2021 sur le site de l'ANJ deux pages )

48. Ibid Bilan du marché des jeux en ligne en 2020

49. Ibid Bilan du marché des jeux en ligne en 2020

50. Ibid Bilan du marché des jeux en ligne en 2020

51. « Plan stratégique 2021-2023 » ANJ Autorité Nationale des Jeux ANJ ( 8 pages, 27 janvier 2021)

## **ANNEXES**

1. **Annexe 1** : « *Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent Principaux enseignements -5 pages - décembre 2020 , Harris interactive ANJ, Paris* »
2. **Annexe 2** : « L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) signent une convention de partenariat » 16/12/2020 site de l'ANJ. Photos de « *Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de l'ANJ, et Marie-André Blanc, présidente de l'Unaf* »
3. **Annexe 3** : Le statut d'AAI, des origines à la loi du 20 janvier 2017 ( source site de l'anj : anj.fr, mars 2021)
4. **Annexe 4** : Le nouveau gendarme des jeux veut « un marché sain » Christophe palierse interroge *Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de l'ANJ*, Les échos : 22 juin 2020
5. **Annexe 5** : Visite d'Isabelle Falque-Pierrotin, la nouvelle présidente de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) dans la Loire(SITE INTERNET DE REGIS JUANICO DEPUTE DE LA LOIRE 21 JUILLET 2020)
6. **Annexe 6** : « Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif » Isabelle Falque-Pierrotin (Dominique GOUBATIAN Le Progrès le mardi 21 juillet 2020 )
7. **Annexe 7** « Le jeu d'argent n'est pas un jeu d'enfant » Suite à l'étude réalisée par Harris Interactive pour l'ANJ sur le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent, l'ANJ et l'UNAF s'associent pour délivrer des conseils aux parents pour aborder la thématique du jeu d'argent avec leurs enfants.(document publié sur le site de l'ANJ, décembre 2020)
8. **Annexe 8**« Les casinos français tirent la sonnette d'alarme(rmcsport.bfmtv.com : les casinos.org 8/2/202)
9. **Annexe 9** « 41% des parents ont déjà proposé des jeux d'argent à leurs enfants = Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux. (Vincent Montgaillard , le parisien,17 décembre 2020)
10. **Annexe 10** : Plus de deux tiers des parents déclarent avoir déjà offert à leurs enfants des jeux de grattage = L'Autorité nationale des jeux alerte contre les risques d'addiction engendrés par une initiation trop précoce aux jeux d'argent. AFP ( ladépeche.fr17/12/2020 )
11. **Annexe 11** = « 71% des parents ont déjà offert des jeux de grattage à leurs enfants » (Ambre Lepoivre17 décembre 2020 Yahoo actualité.fr)( extrait)
12. **Annexe 12** : le salaire du directeur de la banque de France Source Communiqué de la banque de France 13 mars 2017) extrait :

## Annexe 1 =

*« Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent : Les parents proposent-ils à leurs enfants de jouer à des jeux d'argent, et le cas échéant dans quelles conditions ? Les enfants sont-ils eux-mêmes demandeurs de ce type d'activités ? La dangerosité, voire l'interdiction de ce type de pratiques est-elle perçue par les parents ? Principaux enseignements – 5 pages - décembre 2020 , Harris interactive ANJ, Paris)*

*« Alors qu'approchent les fêtes de fin d'année, temps suspendu au cours duquel les familles se retrouvent traditionnellement pour tourner la page des 12 mois précédents, l'Autorité Nationale des Jeux a sollicité Harris Interactive afin de réaliser une étude sur l'initiation aux jeux d'argent au sein même des structures familiales. Dans quelle mesure les enfants sont-ils eux-mêmes demandeurs de ce type d'activités ? Les parents proposent-ils à leurs enfants de jouer à des jeux d'argent, et le cas échéant dans quelles conditions ? La dangerosité, voire l'interdiction de ce type de pratiques est-elle perçue par les parents ? Quelle place occupe la culture du jeu dans cette initiation ? Existe-t-il des caractéristiques socioéconomiques et comportementales des familles qui viennent appuyer ce rapport au jeu des enfants ?*

### *Pratiques de jeux d'argent à l'initiative des enfants*

- *Lorsqu'ils sont interrogés sur les sollicitations exprimées par leur progéniture, près d'1 parent d'enfant âgé de 10 à 17 ans<sup>1</sup> sur 4 déclarent que leurs enfants leur ont déjà demandé eux-mêmes de jouer à un jeu d'argent. Et près d'un tiers dans les familles dont les parents sont eux-mêmes des joueurs. 8% des parents estiment même que leurs enfants ont déjà joué à des jeux dans leur dos (11% des parents joueurs). Dans le détail, ces parents imaginent leurs enfants jouer en catimini aux jeux de grattage (66% et même 78 pour ceux vivant dans une famille de joueurs), aux paris sportifs (48%) et aux jeux de loterie (39%). Face à ce risque, 91% des parents indiquent connaître l'existence des systèmes de contrôle parental, mais seulement 56% savent bien comment ils fonctionnent. Et parmi ceux qui les connaissent, seul un tiers indique avoir mis en place un tel système (33%, et même près de 40% pour les parents réalisant eux-mêmes des paris sportifs ou hippiques en ligne), contre 44% ne l'ayant pas fait mais pouvant l'envisager et 23% ne souhaitant pas le faire (notamment les parents les plus âgés : 40% parmi les parents de 55 ans et plus).*

### *Comportements déclarés par les parents en matière d'initiation de leurs enfants aux jeux d'argent*

- *D'une manière générale, l'imaginaire du jeu, et plus particulièrement celui des gains et de leur utilisation projetée, voire fantasmée, irrigue les discussions d'une partie des familles. Ainsi 57% des parents indiquent avoir déjà évoqué avec leurs enfants ce qu'ils feraient s'ils gagnaient une grosse somme d'argent en jouant (67% des parents joueurs). Au-delà de l'existence de cette « culture du jeu », 41% des parents affirment proposer directement à leurs enfants de jouer ou*

*de participer à un jeu d'argent (et même 54% des parents qui jouent), en moyenne à partir de leurs 11 ans et un mois. Bien entendu, cette activité de jeu, qu'elle soit passive ou active, varient en fonction des types d'activités.*

- *Les jeux de grattages constituent la principale pratique que les parents reconnaissent proposer à leurs enfants : un peu plus d'un tiers d'entre eux (35%, et 52% de ceux qui y jouent eux-mêmes) affirment avoir déjà incité leur progéniture à y jouer. Notons que cela reste, pour ceux qui le proposent, une activité surtout occasionnelle : 85% affirment leur proposer uniquement quelques fois par an. En élargissant aux autres jeux de tirage de la Française des jeux, ce sont 91% des parents ayant proposé à leurs enfants d'y jouer qui l'ont fait en leur offrant ces jeux. Ici aussi de manière ponctuelle, qu'il s'agisse d'un cadeau d'anniversaire (23% des parents ayant déjà offert ce type de jeux à leurs enfants), d'un cadeau de Noël (30%) ou tout simplement d'un présent sans raison particulière, juste pour faire plaisir (71%). De manière générale, l'habitude d'offrir un jeu de grattage ou de loterie quand on y joue soi-même est forte : 7 parents étant eux-mêmes joueurs sur 10 déclarent qu'ils leur arrivent de le faire, mais seulement 8% de façon systématique. Notons également que 7% des parents indiquent avoir déjà demandé à leurs enfants d'aller acheter un jeu à gratter, que ce soit pour lui ou pour eux-mêmes*

- *Les jeux de loterie, évoqués précédemment, constituent le deuxième type de jeu le plus souvent proposé aux enfants par les parents (mais à un niveau moindre, 17% d'entre eux affirment leur avoir déjà proposé). Notons qu'il s'agit ici souvent d'une pratique collective, 73% des parents concernés indiquant avoir déjà proposé à leurs enfants de choisir les numéros de la grille. Enfin les paris sportifs constituent le troisième « pôle » de jeux que les parents indiquent le plus souvent proposer à leurs enfants. A nouveau, la pratique semble particulièrement ancrée dans un partage d'expertise, 8% des parents indiquant avoir déjà demandé à leurs enfants leur avis sur des paris (37% parmi les parents parieurs) contre 2% ayant déjà proposé de parier en point de vente et 2% en ligne. Notons que ces derniers, s'ils partagent la plupart du temps leur compte personnel avec leurs enfants (81%), créent parfois un compte spécifique pour le mineur du foyer qui souhaite jouer (19%).*

### *Opinion générale sur le jeu des mineurs et les risques associés*

- *Nous l'avons vu, les pratiques déclarées en termes d'initiation aux jeux d'argent au sein des foyers restent minoritaires mais bien ancrées dans une partie des familles, notamment celles dont les parents jouent eux-mêmes. Au-delà de ces comportements, qu'en est-il du regard qui est porté sur le jeu ? De manière assez unanime, une*

*écrasante majorité de parents montrent qu'ils sont au courant de l'interdiction des jeux pour les mineurs, quelle que soit la catégorie de jeu d'argent considérée (dans une moindre mesure pour les jeux de grattage pour lesquels 10% des parents estiment qu'ils sont autorisés aux mineurs). Notons que les parents qui proposent à leurs enfants de jouer sont tout aussi au courant que les autres de ces interdictions. Au-delà de l'interdiction, qu'ils pourraient éventuellement considérer comme inutile, 93% des parents estiment que les jeux d'argent sont dangereux pour les mineurs (et même 54% « très dangereux »). A nouveau, c'est également le cas des parents ayant proposé à leurs enfants d'y jouer (90%, dont 44% « très dangereux »). Cette dangerosité est en partie associée au risque d'addiction, 90% des parents identifiant bien ce risque. Cependant seuls 43% d'entre eux affirment en avoir déjà parlé en famille. C'est également le cas parmi les foyers parmi lesquels les enfants sont incités à jouer : 83% identifient le risque d'addiction mais seulement 56% abordent le sujet avec leurs adolescents ou préadolescents. »*

## **Annexe 2**

*« L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) signent une convention de partenariat 16/12/2020 site de l'ANJ = « Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de l'ANJ, et Marie-André Blanc, présidente de l'Unaf ont signé, le 15 décembre 2020, une convention de partenariat pour renforcer leur coopération en matière de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs. »*



*La convention de partenariat entre l'ANJ et l'Unaf s'inscrit dans le cadre des missions de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs du régulateur. Le renforcement de la collaboration et du lien avec les acteurs associatifs disposant d'une expertise ciblée dans ces domaines et œuvrant en direction des publics susceptibles de rencontrer des problématiques avec leur pratique de jeu ou auprès des mineurs constitue un levier essentiel de l'action du régulateur. Différentes initiatives sont envisagées en 2020/2021 :*

- *La réalisation d'une étude conjointe portant sur les pratiques et les représentations des familles relatives au jeu d'argent des mineurs ;*
- *La conception de supports de sensibilisation pour diffuser aux familles des bonnes pratiques sur le jeu d'argent et la vigilance quant au jeu des mineurs ;*
- *L'élaboration et la mise en œuvre d'une action de formation auprès des professionnels intervenant au sein du réseau Unaf et la participation ponctuelle de l'ANJ aux travaux du comité d'experts Pédagojeux sur invitation de l'Unaf. »*

### **Annexe 3 :**

#### **Le statut d'AAI,, des origines à la loi du 20 janvier 2017 ( source site de l'anj : anj.fr, mars 2021)**

*« Les autorités administratives indépendantes bénéficient d'un pouvoir de contrainte à l'égard des tiers : l'ANJ délivre des agréments et dispose d'un pouvoir de sanctions par l'intermédiaire de sa commission des sanctions de garanties d'indépendance : le mandat des membres du Collège,, notamment celui de sa présidente,, n'est ni renouvelable,, ni révocable .*

*Depuis la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CCNIL)) par la loi n°778 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique,, aux fichiers et aux libertés qui employait,, pour la première fois,, la notion d'autorité administrative indépendante,, ce mode d'administration innovant a été étendu à plusieurs domaines . L'article 34 I de la loi n°22010 - 476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a créé l'Autorité de régulation des jeux en ligne (AARJEL)), aussitôt qualifiée d'autorité administrative indépendante.. Ce statut de l'ANJ a été confirmé par la loi n°22017 - 55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes qui l'a inscrite sur la liste limitative des autorités administratives indépendantes qu'elle reconnaît..*

*Un pouvoir de contrainte à l'égard des tiers*

*En tant qu'autorité administrative,, l'autorité administrative indépendante doit disposer d'un pouvoir de contrainte à l'égard des tiers.. Tel qu'il est envisagé dans les travaux préparatoires,, ce pouvoir de contrainte englobe tant le pouvoir réglementaire que le pouvoir de contrôle ou de sanction des autorités administratives indépendantes.. L'autorité administrative indépendante agit au nom de l'État qui lui délègue certaines compétences normalement d'évolues à l'administration.. Aux termes de la loi du 12 mai 2010 précitée,, l'ANJ comme l'ANJavant elle,, délivre des agréments aux opérateurs de jeux et paris en ligne qui en font la demande et prend des décisions dans de nombreux domaines,, notamment techniques,, à l'instar des décisions d'homologation de logiciels de jeu.. Toutes ces décisions sont contraignantes à l'égard des tiers et susceptibles de recours contentieux.. Enfin,, l'ANJ dispose d'un pouvoir de sanction par l'intermédiaire de sa commission des sanctions à l'encontre des opérateurs agréés qui auraient violé les obligations légales ou réglementaires attachées à leur agrément.. A travers l'ensemble de ces dispositions,, l'ANJ dispose effectivement de pouvoirs de contrainte à l'égard des tiers,, qui font d'elle une autorité administrative à part entière..*

*1 Rapport n°3332 (2015 - 2016)) de M. Jacques MÉZARD fait au nom de la commission des lois du Sénat sur la loi n°2017 - 55,, déposé le 27 janvier 2016..*

*Le législateur,, dans le cadre des travaux préparatoires à la loi du 20 janvier 2017 précitée a redéfini les contours de la notion d'autorité administrative indépendante,, que le Conseil d'État avait avant lui esquissés,, en la centrant sur deux éléments cumulatifs indispensables : d'une part,, la qualité d'autorité administrative,, d'autre part,, l'indépendance à l'égard du Gouvernement..*

*Un positionnement en dehors des structures administratives traditionnelles et du pouvoir hiérarchique*

*L'indépendance à l'égard du Gouvernement est quant à elle accordée à l'autorité administrative indépendante par le législateur au terme d'un choix d'opportunité ou lorsqu'il s'avère nécessaire de tenir compte de l'action de l'État sur le marché en cause.. L'autorité administrative indépendante est donc placée en dehors des structures administratives traditionnelles et n'est pas soumise au pouvoir hiérarchique.. En ce sens,, elle est une exception à l'article 20 de la Constitution aux termes duquel le Gouvernement dispose de l'administration.. Son indépendance s'exprime également au regard des secteurs contrôlés et de leurs acteurs.. La qualité d'autorité administrative indépendante accordée à l'ANJ s'est imposée dès lors que deux des opérateurs agréés de jeux et paris en ligne,, qui disposent par ailleurs d'un monopole sur le réseau physique,, sont liés institutionnellement ou par leur capital à l'État : ce dernier est actionnaire de La Française des jeux et dispose de 4 sièges au conseil d'administration du GIE Pari Mutuel Urbain (PPMU).. L'État étant de ce fait un acteur du marché des jeux,, il ne pouvait pas en*

même temps devenir son régulateur.. L'indépendance de l'ANJ au regard du Gouvernement était dès lors indispensable..

#### *Des garanties visant à établir et protéger son indépendance*

*La loi du 12 mai 2010 et ses décrets d'application,, comme la loi du 20 janvier 2017,, prévoient des garanties visant à établir et protéger l'indépendance de l'ANJ.. Ces garanties concernent principalement les membres de son collège dont le mandat n'est ni renouvelable ni révocable.. Le mandat de la Présidente de l'ANJ – en tant que membre du collège – est frappé de la même irrévocabilité,, condition nécessaire à une véritable indépendance de l'autorité.. La qualité de membre du collège est en outre incompatible avec un certain nombre de fonctions et mandats publics et privés,, dont notamment nt l'exercice d'une activité économique ou financière en relation avec le secteur des jeux d'argent et de hasard.. Ce régime d'incompatibilités a pour finalité de garantir l'indépendance des membres du collège tant à l'égard des pouvoirs publics que du secteur contrôlé.. De plus,, dans l'exercice de leurs fonctions,, les membres d'une autorité administrative indépendante ne peuvent ni recevoir,, ni solliciter,, d'instructions d'aucune autre autorité..*

#### *Rendre compte devant le Parlement*

*Toutefois,, l'indépendance de l'autorité administrative indépendante n'est pas synonyme d'absence de contrôle.. Ces dernières sont en effet soumises au contrôle du Parlement.. En ce sens,, la nomination de la Présidente de l'ANJ par le Président de la République doit être précédée de l'avis des commissions permanentes compétentes de chaque assemblée.. L'ANJ doit également adresser chaque année un rapport public d'activité,, rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens,, au Parlement.. Elle peut être amenée à rendre compte de son activité devant les commissions compétentes de chaque assemblée.. Enfin,, elle est soumise au contrôle de la Cour des comptes.. »*

#### **Annexe 4**

#### **Le nouveau gendarme des jeux veut « un marché sain » Par Christophe palierse Les échos : 22 juin 2020**

*« Dès son installation ce mardi, l'Autorité nationale des jeux (ANJ) va se prononcer sur le renouvellement de l'agrément de Poker Stars, le numéro deux du poker en ligne. Sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, détaille la mission de l'institution indépendante en charge de la régulation d'un marché de quelque 50 milliards d'euros (hors casinos).*



*Ancienne présidente de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil), Isabelle Falque-Pierrotin « n'hésitera pas à sanctionner si nécessaire ceux qui ne respectent pas la loi. » (tANJ)*

**La mise en place de l'ANJ a été plus longue que prévu, du fait de la crise sanitaire. Au fond, ce délai supplémentaire ne vous va-t-il pas été utile ?** = Le calendrier initial avec une mise en place au 1er janvier, était effectivement serré. Mais, nous nous serions adaptés ! Pour autant, nous avons pleinement bénéficié de ses six mois supplémentaires. Nous nous sommes mieux préparés, nous avons pu mieux nous plonger dans les dossiers. L'une des difficultés est que nous avons un environnement juridique complexe. Le territoire de régulation est très hétérogène selon les secteurs couverts par l'ANJ. Des ministères conservent d'ailleurs une compétence et il me paraît à ce titre important d'avoir des partenariats de régulation. Ainsi, la convention qui sera signée prochainement avec le Service central des courses et jeux du ministère de l'Intérieur, qui nous apportera une compétence importante (pour les casinos, NDLR), me paraît nécessaire. Par ailleurs, nous aurons sans délai un gros travail de pédagogie à mener auprès des opérateurs pour expliquer le rôle de l'ANJ, présenter la nouvelle équipe, notre philosophie. Nous allons engager dès début juillet un cycle de réunions. A court terme, nous avons aussi un chantier important relatif au renouvellement des agréments des opérateurs de jeux d'argent sur Internet. Sur les 14 opérateurs agréés, 11 sont en effet concernés. Au total, nous avons 21 agréments à renouveler, dont un dès ce mardi à propos du numéro deux du poker en ligne (Poker Stars, NDLR). Le fait qu'il s'agisse d'opérateurs déjà installés nous facilitera la tâche.

**Vous avez évoqué une « philosophie » de l'ANJ. Qu'entendez-vous par-là ?** = Nous devons faire passer l'idée aux opérateurs qu'ils ont face à eux une autorité indépendante. Nous voulons accompagner le développement de leur marché mais nous voulons un marché sain. Il y a un intérêt bien compris entre public et privé sur ce sujet de la régulation. Le régulateur est là pour

*contrôler mais il doit aussi apporter du service. Il faut aider les opérateurs à faire leur travail. J'étais très soucieuse de cela quand j'étais à la tête de la CNIL. Apporter du service aux opérateurs, cela signifie apporter de la sécurité juridique. Mais être au service d'un marché solide, cela signifie que l'on n'hésitera pas à sanctionner si nécessaire ceux qui ne respectent pas la loi. D'ailleurs, je pense qu'il faudrait pouvoir accélérer la procédure en matière de lutte contre l'offre illégale. Saisir la justice une semaine tous les deux mois au sujet de 10 sites illégaux, ce n'est plus possible à l'échelle du numérique. Je réfléchis à des propositions. Pour être en mesure d'accompagner le secteur, il faut être crédible dans le contrôle et dans l'action.*

**Le marché des jeux d'argent a été, lui aussi, bouleversé par la crise sanitaire. Quelles en sont les conséquences ?** : *Le produit brut des opérateurs de jeu en ligne a fléchi de 24 % pendant le confinement. Nous y verrons plus clair en juillet une fois établi le bilan du deuxième trimestre. Mais, des disparités considérables ont déjà été relevées selon les segments de jeux. Le pari sportif s'est effondré avec l'arrêt des principales compétitions. A contrario, l'activité du poker en ligne a triplé, et le pari hippique sur Internet a bien tenu. Ceci étant, le PMU a souffert de la crise et se trouve aujourd'hui dans une situation encore plus difficile même si, selon son nouveau président, il est revenu depuis peu à 60 % de son activité. Je souhaite d'ailleurs que l'ANJ s'associe à la concertation du PMU avec ses tutelles ministérielles (ministères de l'Agriculture et du Budget, NDLR). Il y a un sujet de régulation autour de l'équilibre de la filière. D'une manière générale, l'ANJ doit veiller à accompagner les opérateurs dans un retour à la rentabilité le plus rapidement possible. Je les invite d'ailleurs à nous saisir sans tarder dès lors qu'ils sont dans la difficulté. L'ANJ doit être proche des enjeux de métier. Proche ne veut pas dire trop proche... Mais, l'ANJ ne peut pas être une autorité strictement administrative et éthérée. Nous avons beaucoup à faire et la matière n'est pas que technique.*

**La lutte contre l'addiction est une mission centrale de l'ANJ. Quelle est l'incidence du confinement à ce propos ?** *Je ne suis pas en mesure de répondre à ce stade parce que nous avons observé des comportements souvent contradictoires. Certains joueurs ont, semble-t-il, joué comme des fous ! Mais d'autres se sont sevrés. Car, le confinement a participé d'un contrôle social plus fort. Afin d'en savoir plus, nous avons adressé un questionnaire aux opérateurs début juin. Nous devrions avoir un état des lieux en juillet. »*

#### **Annexe 5 :**

#### **Visite d'Isabelle Falque-Pierrotin, la nouvelle présidente de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) dans la Loire SITE INTERNET DE REGIS JUANICO DEPUTE DE LA LOIRE 21 JUILLET 2020**

« A mon invitation, en tant que co-rapporteur sur l'évaluation des jeux d'argent et de hasard à l'Assemblée Nationale avec ma collègue Olga Givernet, Isabelle Falque Pierrotin effectuait son 2e déplacement sur le terrain dans notre département. Ce déplacement était consacré à la régulation des jeux : jeux de grattage, de tirage, paris sportifs dans un point

de vente à Saint-Galmier, aux courses hippiques sur l'hippodrome de Feurs et aux casinos à Montrond-les-Bains. L'Autorité Nationale des Jeux est une autorité administrative indépendante créée officiellement depuis le 1er janvier 2020 suite à l'adoption de la Loi Pacte. Elle a autorité sur 78% du secteur des jeux : jeux en ligne, FDJ, PMU, la lutte contre le jeu excessif dans les casinos même si le reste de leurs activités restent de la compétence du Service Central des Courses et Jeux et du Ministère de l'Intérieur. Les missions de l'ANJ s'articulent autour de quatre objectifs : prévenir le jeu excessif et assurer la protection des mineurs, assurer l'intégrité des opérations de jeu, veiller à l'équilibre entre les différentes filières de jeu, et prévenir les activités frauduleuses.

La proportion des joueurs excessifs a doublé en cinq ans et concerne désormais 340.000 personnes, selon une enquête menée par Santé publique France, l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) et l'Observatoire des jeux (ODJ) de juin 2020. Selon cette même enquête, le jeu problématique englobe un million de personnes, des joueurs à risque modéré « en difficulté mais qui n'ont pas encore perdu le contrôle, et ceux excessifs tombés dans l'addiction ».

Avec mon collègue député de la circonscription Julien Borowczyk, nous sommes d'abord passés saluer Gilles Grangier, Président de la confédération des buralistes de la Loire, dont le bureau de tabac se trouve à Saint Galmier accompagné de Sophie Lejeune, Secrétaire générale de la confédération des buralistes et des responsables régionaux de la FDJ et du PMU. Gilles Grangier vient de transformer son bureau de tabac en profitant d'une aide de l'État pour reprendre une activité de supérette. Nous avons évoqué avec lui les moyens mis à disposition des buralistes pour faire respecter l'interdiction de jeu des mineurs. Puis, nous avons visité l'hippodrome de Feurs, accueillis par le président de la société hippique, Gérard Vacher. Il s'agit d'un hippodrome de campagne particulièrement dynamique avec beaucoup de partenaires dans la région.

Depuis le 10 juillet à minuit, l'interdiction des courses au public a pris fin. Les champs de courses peuvent retrouver leurs visiteurs mais dans une limite de 5 000 personnes, tandis que le port du masque reste obligatoire jusqu'à nouvel ordre. La veille de votre visite, le dimanche 19 juillet, a eu lieu la première course de trot à Feurs depuis le mois de mars. La Loire est un département d'élevage avec une très forte culture hippique. Enfin, nous nous sommes rendus au Casino de Montrond JOA, accueillis par Maxime Lucciardi, Directeur du casino, Laurent Lassiaz, Président du groupe JOA, Philippe Bon, délégué général de Casinos de France. Antoine Herboux, directeur du casino de Noirétable. Créé en 2008, le Groupe JOA est le 3ème opérateur de casino en France en chiffre d'affaires, mais le 2ème opérateur en nombre de casinos avec 33 casinos et un site de paris en ligne JOAONLINE proposant des paris sportifs et des paris hippiques. Le Groupe JOA compte 2300 collaborateurs et les fonctions supports sont basées à Lyon, à la Cité Internationale. Le Groupe JOA va prochainement ouvrir un Club de jeux à Paris. Pendant la visite du casino, les différents dispositifs

concernant la lutte contre le blanchiment, la triche et l'addiction nous ont été présentés ».

**Annexe 6 : « Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif »**

Isabelle Falque-Pierrotin

**Dominique GOUBATIAN Le Progrès le mardi 21 juillet 2020 :**

La nouvelle présidente de l'Autorité nationale des jeux, Isabelle Falque-Pierrotin, était lundi sur plusieurs sites de jeux dans la Loire. En place depuis le 23 juin dernier, l'Autorité nationale des jeux est présidée par Isabelle Falque-Pierrotin, ancienne présidente de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), et une des cinq garantes du Grand Débat national voulu par Emmanuel Macron en pleine crise des « Gilets jaunes ». La privatisation de la Française des Jeux en novembre 2019 a accéléré l'idée de la constitution de l'ANJ. Un mois plus tôt le député de la Loire, Régis Juanico qui copréside le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, avait déposé un amendement pour que l'Autorité nationale des jeux voit le jour. Si Isabelle Falque-Pierrotin a effectué une de ses premières visites de terrain dans la Loire, c'est tout simplement parce que « Régis Juanico a joué un rôle déterminant dans la création de l'ANJ », insiste la présidente. Elle s'est rendue successivement à Saint-Galmier dans un commerce multiservice qui vend différents jeux, puis à l'hippodrome de Feurs et enfin au Casino du groupe Joa à Montrond-les-Bains. Une visite qui balayait l'ensemble des composantes d'intervention de l'ANJ à savoir la FDJ, le PMU, les 228 hippodromes et les 202 casinos.

En sachant qu'un Français sur deux est joueur, la présidente veut placer « le joueur au centre de la régulation en le protégeant. Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif. Cela passe par l'identification du joueur à risque avant de l'accompagner pour le sortir de la situation difficile ». L'ANJ va hériter du ministère de l'Intérieur, du fichier des interdits de jeu dès le 1er septembre. Pour sortir de sa dépendance au jeu le joueur suit un parcours avant de se rendre dans un commissariat pour être interdit. L'Autorité veut mettre en place un nouveau parcours d'inscription au fichier moins culpabilisant et plus rapide en utilisant Internet. Du personnel de l'ANJ s'entretiendra avec les joueurs concernés par l'addiction avant de les orienter éventuellement vers des professionnels de santé. La lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la protection de mineurs comptent parmi les missions de l'ANJ.

**LOIRE** Société

# « Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif »

**La nouvelle présidente de l'Autorité nationale des jeux, Isabelle Falque-Pierrotin, était lundi sur plusieurs sites de jeux dans la Loire.**

**E**n place depuis le 23 juin dernier, l'Autorité nationale des jeux est présidée par Isabelle Falque-Pierrotin, ancienne présidente de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), et une des cinq garantes du Grand Débat national voulu par Emmanuel Macron en pleine crise des « Gilets jaunes ».

## **Un Français sur deux est joueur**

La privatisation de la Française des Jeux en novembre 2019 a accéléré l'idée de la constitution de l'ANJ. Un mois plus tôt le député de la Loire, Régis Juanico qui copréside le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, avait déposé un amendement pour que l'Autorité nationale des jeux voit le jour. Si Isabelle Falque-Pierrotin a effectué une de ses premières visites de terrain dans la Loire, c'est tout simplement parce que « Régis Juanico a joué un rôle déterminant dans la création de l'ANJ », insiste la présidente.

Elle s'est rendue successivement à Saint-Galmier dans un commerce multiservice qui vend différents jeux, puis à l'hippodrome de Feurs et enfin au Casino du groupe Joa à Montrond-les-Bains. Une visite qui balayait l'ensemble des composantes d'intervention de l'ANJ à savoir la FDJ, le PMU, les 228 hippodromes et les 202 casinos.

En sachant qu'un Français sur deux est joueur, la prési-



**Isabelle Falque-Pierrotin a visité le casino de Montrond-les-Bains, accompagnée de Maxime Lucciardi, directeur, et du député Régis Juanico. Photo Progrès/Rémy PERRIN**

## 186 machines sur 225

Le casino de Montrond-les-Bains est resté fermé du 14 mars au 2 juin. La réouverture s'est faite en tenant compte d'un protocole très strict pour assurer la sécurité sanitaire des clients. Pour le mettre en place la direction du casino a dû investir 30 000 euros. Si en temps normal 225 machines sont à la disposition des joueurs, elles ne sont plus que 186 afin d'assurer la distanciation physique sur les 24 000 m<sup>2</sup> dédiés aux jeux. Quant à la fréquentation de l'établissement, en période classique, elle s'élève en moyenne à 1 000 personnes par jour, actuellement elle est tombée à 800 environ. Les seuls jeux de table ont vu le nombre de joueurs baisser de 50 %.

dente veut placer « le joueur au centre de la régulation en le protégeant. Nous devons lutter contre l'addiction au jeu excessif. Cela passe par l'identification du joueur à risque avant de l'accompagner pour le sortir de la situation difficile ».

L'ANJ va hériter du ministère de l'Intérieur, du fichier des interdits de jeu dès le 1<sup>er</sup> septembre. Pour sortir de sa dépendance au jeu le joueur suit un parcours avant de se rendre dans un commissariat pour

être interdit. L'Autorité veut mettre en place un nouveau parcours d'inscription au fichier moins culpabilisant et plus rapide en utilisant Internet. Du personnel de l'ANJ s'entretiendra avec les joueurs concernés par l'addiction avant de les orienter éventuellement vers des professionnels de santé.

La lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, la protection de mineurs comptent parmi les missions de l'ANJ.

**Dominique GOUBATIAN**

## Annexe 7

### « Le jeu d'argent n'est pas un jeu d'enfant » (document publié sur le site de l'ANJ)

Suite à l'étude réalisée par Harris Interactive pour l'ANJ sur le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent, l'ANJ et l'UNAF s'associent pour délivrer des conseils aux parents pour aborder la thématique du jeu d'argent avec leurs enfants.



1. Comprendre : les ressorts du jeu, la récompense, l'addiction, les dangers : Abordez avec votre enfant les dangers des jeux d'argent et expliquez-lui que ce ne sont pas des moyens pour gagner sa vie. Soyez vigilant quant à vos émotions face aux jeux d'argent. Limitez vos pratiques en leur présence. Réservez avec votre enfant des temps de jeu ... sans argent.
2. Dialoguer : expliquer, montrer l'exemple. Rappelez-vous que le jeu d'argent n'est pas anodin, même s'il procure un sentiment d'amusement chez l'enfant. Cette activité ne doit pas être banalisée. Méfiez-vous des fausses croyances du jeu. « L'enfant martingale » et la chance du débutant n'existent pas. L'addiction au jeu d'argent est une réalité qui peut nuire gravement à la famille. 1 joueur excessif c'est 10 personnes de son entourage impactées et 10 fois plus de risque que son enfant devienne joueur excessif (\*).(\*)The

*intergenerational transmission of problem gambling: The mediating role of parental psychopathology, Addictive Behaviors. Dowling N.A. et al. (2016)*

3. Protéger : interdire, trouver de l'aide N'incitez pas votre enfant à jouer. Rappelez-lui que la vente de jeux d'argent est interdite aux mineurs. Face à l'offre de jeu et aux messages publicitaires, partagez un esprit critique avec votre enfant. Si vous constatez un risque de dérive de vos enfants et adolescents, consultez le site [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr).

## **Annexe 8**

### **« Les casinos français tirent la sonnette d'alarme(rmc sport.bfmtv.com : les casinos.org 8/2/202)**

*« Invité dimanche soir du RMC Poker Show, Jean-François Cot, président de "Casinos de France", principal syndicat des casinos français, a tenu à alerter sur la situation actuelle des établissements de jeux. (...) La commission casinos de l'ANETT (Association Nationale des Élus Territoires Touristiques) s'est réunie sous la présidence de Daniel Fasquelle, Maire du Touquet-Paris-Plage et en présence de Philippe Sueur, Président de l'ANETT et Maire d'Enghien-les-Bains. Les 75 maires présents ont écouté le Président de Casinos de France, Jean-François COT, présenter l'activité des établissements et leurs propositions. Alors que certains casinos sont en situation de cessation de paiement et d'autres envisagent des licenciements importants, les Maires au sein de l'ANETT ont appuyé la demande des casinos de pouvoir rouvrir, hors confinement général, dans le plus strict respect des règles sanitaires et dans un esprit de justice et d'équilibre des différentes filières de jeux en France. selon Jean-François Cot, "cette réouverture responsable" est la seule solution viable pour sauver une filière aujourd'hui en grand péril.(.)*

## **Annexe 9 :**

**41% des parents ont déjà proposé des jeux d'argent à leurs enfants = Les jeux d'argent sont réservés aux majeurs. Mais selon une enquête que nous révélons, 10 % des parents n'hésitent pas à en offrir à**

## leurs enfants à Noël. «Attention danger», alerte l'autorité nationale des jeux. (Vincent Montgaillard , le parisien, 17 décembre 2020)

« Ils invitent le petit dernier à gratter un « Dédé », « Banco » ou « Astro », demandent à l'aînée quels sont ses numéros fétiches au moment de remplir une grille [d'Euro Millions](#) ou suggèrent au cadet de miser sur le bon cheval à l'hippodrome. Les parents incitent souvent leurs « gamins » à s'en remettre au hasard. Selon une étude inédite Harris Interactive pour l'Autorité nationale des jeux (ANJ) que nous dévoilons ( *réalisée en ligne du 17 novembre au 7 décembre auprès d'un échantillon de 2038 personnes représentatif des parents d'enfants âgés de 10 à 17 ans selon la méthode des quotas*), 41 % d'entre eux ont déjà « proposé de jouer ou participer à un ou plusieurs jeux d'argent » à leurs enfants, en moyenne à partir de leurs 11 ans et un mois. Le pourcentage grimpe à 54 % quand les adultes sont eux-mêmes des joueurs réguliers. Des centaines de milliers de tickets à gratter vont ainsi se retrouver dans les chaussons au pied du sapin en guise de cadeau. Environ 10 % des parents d'enfants âgés de 10 à 17 ans en ont, en effet, déjà offert à Noël à leur progéniture ».

### Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent



Résultat de l'enquête

**Part de oui** sur la base des parents déclarant avoir déjà offert des jeux de grattage à leur(s) enfant(s)

**Avez-vous déjà offert des jeux de grattage à votre/vos enfant(s)...**



... sans raison particulière, juste pour faire plaisir



... en guise de cadeau de Noël



... en guise de cadeau d'anniversaire

SOURCE : ENQUÊTE HARRIS INTERACTIVE POUR L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX, DÉCEMBRE 2020.

LP/INFOGRAPHIE. 16/12/2020

Si papa et maman sont prescripteurs, les ados et préados, eux, se montrent parfois demandeurs. Près d'un quart des parents (23 %) affirment qu'ils ont déjà été sollicités par leurs « mômes » pour tenter leur chance à un jeu d'argent et 8 % soupçonnent même que ceux-ci l'ont fait dans leur dos.

Afin d'alerter les foyers sur la dangerosité de ces pratiques et les conseiller, l'ANJ, gendarme du marché des jeux d'argent et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) ont signé mardi après-midi une convention. Pour son « enquête qualitative », l'Unaf a recueilli des paroles de parents confirmant le besoin de sensibilisation. « Quand je vais acheter le journal, je fais mon Loto et je lui prends un jeu, c'est devenu une habitude », a ainsi confié Jérôme, père de famille âgé de 47 ans. « On a l'impression d'être piégé parce que nos enfants vont nous demander certains jeux comme un nouveau jouet, mais ce sont des jeux d'adulte, c'est très ambigu. On perd la notion d'argent », commente un autre parent.

«Plus l'initiation est précoce, plus le risque d'addiction est important»

Du côté de l'ANJ, le message est clair. « Plus l'initiation aux jeux est précoce, plus le risque de jeu pathologique, d'addiction, est important », prévient Isabelle Falque-Pierrotin, sa présidente. Elle compte sur « la responsabilité des parents » pour changer les mentalités. « Il ne s'agit pas de les culpabiliser. On leur dit : *Soyez vigilants !* Les jeux d'argent, ce n'est pas un jeu d'enfant, ce n'est pas une activité banale », répète-t-elle. Même s'ils sont loin de donner le bon exemple, les parents sont totalement conscients de cette nocivité : 93 % d'entre eux considèrent, en effet, que les jeux d'argent sont une activité « dangereuse » pour les moins de 18 ans.

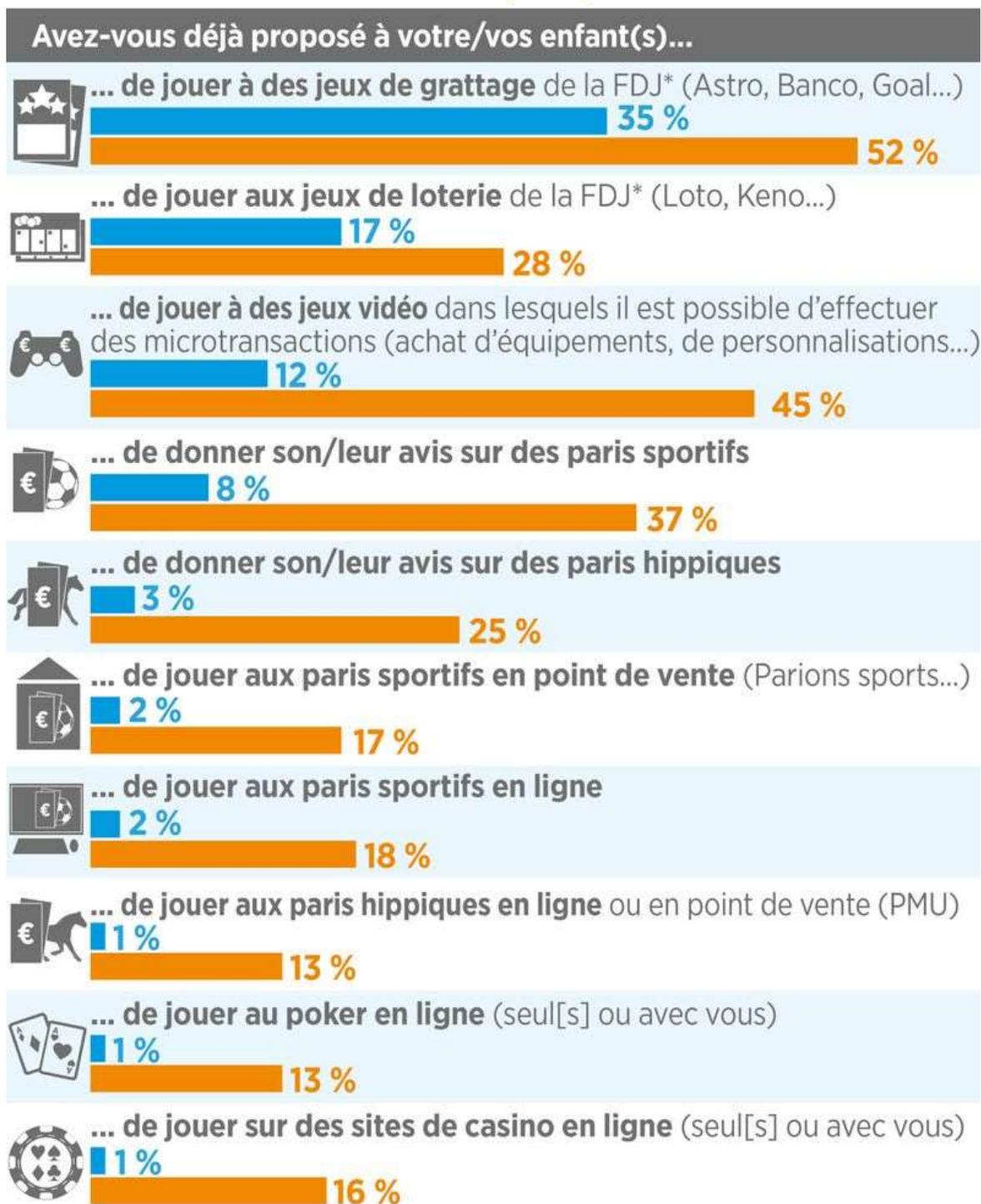
# Le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent



Résultat de l'enquête

**Part de oui**

**Part de oui** lorsque les parents déclarent eux-mêmes pratiquer cette activité



SOURCE : ENQUÊTE HARRIS INTERACTIVE  
POUR L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX, DÉCEMBRE 2020.

\* Française des jeux.  
LP/INFOGRAPHIE. 16/12/2020

Si la vente aux mineurs est bannie par la loi, rien n'interdit de faire jouer ses enfants au tiercé, aux paris sportifs ou au Loto. Alors faut-il légiférer pour proscrire ces pratiques qui se déroulent, le plus souvent, dans la sphère familiale ? « Non, la réponse, ce n'est pas la loi, c'est l'éducation, le dialogue », défend Isabelle Falque-Pierrotin, qui veut lancer, « au cours de l'année 2021 », une campagne sur ce sujet « en y associant » les acteurs du secteur. Car il en va aussi de leur responsabilité. La Française des jeux (FDJ) entend montrer la voie : les spots vantant, actuellement, les pochettes cadeaux de « Goal » et autres « Cash » martèlent que seuls « les plus de 18 ans » sont autorisés à gratter et que « les jeux d'argent, ce n'est que pour les grands ».

### **Rêves partagés en famille sur le gros lot**

A l'Unaf, on pointe du doigt, notamment, « la multiplicité de l'offre de jeux très ludiques pour les enfants » des différents opérateurs et « l'attractivité de la publicité » pour lesquelles elle souhaite un « encadrement renforcé ». « L'univers des tickets à gratter se rapproche parfois de celui des jeux vidéo quand ils sont en ligne ou des super-héros appartenant à la culture Trans générationnelle », observe Olivier Andrieu-Gérard, coordonnateur du pôle Médias-usages numériques à l'Unaf, soulignant ainsi que « la tentation est alors grande » pour les jeunes. Il rappelle également que les jeux d'argent « peuvent être nocifs en entraînant l'enfant vers l'espérance de gain ». Ce qui est sûr, c'est que l'imaginaire du jeu, plus particulièrement celui du pactole qu'on fantasme, irrigue les discussions de nombreuses familles en quête de rêves partagés. Plus de la moitié (57 %) des parents ont déjà évoqué avec leurs enfants ce qu'ils feraient s'ils décrochaient le gros lot.

### **Les conseils de l'Unaf aux parents**

Comprendre les dangers. Pour l'Unaf, « le jeu d'argent n'est pas anodin, même s'il procure un sentiment d'amusement chez l'enfant » et donc ne doit « pas être banalisé ». « Méfiez-vous des fausses croyances du jeu », martèle-t-elle rappelant que « l'enfant martingale » et « la chance du débutant » n'existent pas. L'addiction aux tickets à gratter et autres paris sportifs « peut nuire gravement à la famille ». « Un joueur excessif, c'est 10 personnes de son entourage touchées et 10 fois plus de risques que son enfant devienne joueur excessif », prévient-elle. Montrer l'exemple. Le dialogue est essentiel. « Abordez avec votre enfant les dangers des jeux d'argent et expliquez-lui que ce ne sont pas des moyens pour gagner sa vie », suggère-t-elle. Elle invite également les papas et mamans mineurs à être « vigilants quant à leurs émotions face aux jeux d'argent », à « limiter leurs pratiques » en présence de leur progéniture et à réserver avec elle « des temps de jeu... sans argent ». Protéger. Selon l'Unaf, il ne faut « jamais inciter » ses enfants à

tenter leur chance. « Face à l'offre de jeu et aux messages publicitaires, partagez un esprit critique avec eux », propose-t-elle. En cas de « risque de dérive » de leurs « enfants et adolescents », les parents trouveront de l'aide sur le site [joueurs-info-service.fr](http://joueurs-info-service.fr)

## **Annexe IO**

### **Plus de deux tiers des parents déclarent avoir déjà offert à leurs enfants des jeux de grattage = L'Autorité nationale des jeux alerte contre les risques d'addiction engendrés par une initiation trop précoce aux jeux d'argent. AFP ( [ladepêche.fr](http://ladepêche.fr)17/12/2020 )**

**l'essentiel** L'autorité nationale des jeux alerte contre les risques d'addiction engendrés par une initiation trop précoce aux jeux d'argent. Selon un sondage, 71% des parents reconnaissent avoir déjà offert à leurs enfants mineurs des jeux de grattage sans raison particulière.

Des enfants et des jeux d'argent. 41% des parents ont déjà proposé à leurs enfants de jouer à des jeux de grattage comme le "Cash", le "Banco" ou encore le "Loto" selon une enquête Harris Interactive dévoilée par Le Parisien. La proportion est un peu plus importante (plus d'un parent sur deux) quand les adultes sont eux-mêmes consommateurs des jeux d'argent. Selon le sondage, 71% des parents reconnaissent avoir déjà offert à leurs enfants mineurs des jeux de grattage sans raison particulière, 30% en guise de cadeau de Noël et 23% pour leur anniversaire. Mais ils ne sont pas les seuls à susciter l'intérêt des plus jeunes et de leurs parents.

### **Protection des mineurs**

Concernant les jeux d'argent en ligne, 16% des parents qui naviguent régulièrement sur des sites de casino en ligne ont proposé à leurs enfants de se joindre à eux (contre seulement 1% des adultes qui n'y jouent pas eux-mêmes). Et pourtant, 93% des parents considèrent que les jeux d'argent sont une activité "dangereuse" pour les moins de 18 ans. "Plus l'initiation aux jeux est précoce, plus le risque de jeu pathologique, d'addiction, est importante", souligne au Parisien Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de l'ANJ, qui appelle les parents à la "vigilance" et à faire preuve de "responsabilité". Un partenariat a été signé entre les organismes pour "renforcer leur coopération en matière de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs". L'objectif : créer des supports de sensibilisation à diffuser aux familles afin de leur inculquer les bonnes pratiques sur les jeux d'argent et l'attention particulière à apporter aux mineurs. Isabelle Falque-Pierrotin compte en effet apporter une réponse à ce phénomène par "l'éducation, le dialogue". De plus, la publicité autour "des tickets à gratter se rapproche parfois de l'univers des jeux vidéo quand ils sont en ligne ou des super-héros appartenant à la culture Trans générationnelle", explique au quotidien Olivier Andrieu-Gérard, coordonnateur du pôle Médias-usages numérique à l'Unaf. L'organisme souhaite donc que les publicités faisant les louanges des jeux d'argent soient mieux encadrées afin d'être moins attractives pour les mineurs. (Étude réalisée en ligne du 17 novembre au 7

décembre auprès d'un échantillon de 2038 personnes, représentatif des parents d'enfants âgés de 10 à 17 ans selon la méthode des quotas.)

### **Annexe 11 =**

**« 71% des parents ont déjà offert des jeux de grattage à leurs enfants » (Ambre Lepoivre 17 décembre 2020 Yahoo actualité.fr) ( extrait)**

« (...)En 2013, les jeux de grattage ont rapporté près de 5,6 milliards d'euros à la Française des Jeux. - Ils n'ont pas atteint la majorité et pourtant, ils ont déjà participé à des jeux d'argent. Si les enfants et adolescents ne peuvent acheter de Cash, Astro, Loto ou Banco dans les bureaux de tabac, 41% de leurs parents leur en ont déjà proposés, selon une enquête Harris Interactive dévoilée par le parisien La proportion est un peu plus importante (plus d'un parent sur deux) quand les adultes sont eux-mêmes consommateurs des jeux d'argent. D'après le sondage, 71% des parents reconnaissent avoir déjà offert à leurs enfants mineurs des jeux de grattage sans raison particulière, 30% en guise de cadeau de Noël et 23% pour leur anniversaire. Mais ils ne sont pas les seuls à susciter l'intérêt des plus jeunes et de leurs parents. Ainsi, 28% des adultes qui jouent à la loterie ont déjà proposé à leurs enfants d'y jouer (contre 17% pour les parents qui n'y jouent pas régulièrement), 18% les ont invités à jouer aux paris sportifs en ligne (contre seulement 2% du côté des parents qui ne pratiquent pas cette activité). De la même manière, 16% des parents qui naviguent régulièrement sur des sites de casino en ligne ont proposé à leurs enfants de se joindre à eux (contre seulement 1% des adultes qui n'y jouent pas eux-mêmes). Des proportions importantes quand 93% des parents considèrent que les jeux d'argent sont une activité "dangereuse" pour les moins de 18 ans. Un sentiment largement partagé par l'Autorité nationale des jeux (ANJ) et l'Union nationale des associations familiales (Unaf)

### **"Risque de jeu pathologique"**

*"Plus l'initiation aux jeux est précoce, plus le risque de jeu pathologique, d'addiction, est important", souligne à nos confrères Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de l'ANJ, qui appelle les parents à la "vigilance" et à faire preuve de "responsabilité". Les organismes ont signé ensemble mardi convention de partenariat pour "renforcer leur coopération en matière de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs". L'un de leurs objectifs est notamment de créer des supports de sensibilisation à diffuser aux familles afin de leur inculquer les bonnes pratiques sur les jeux d'argent et l'attention (...)*

**Annexe 12 : le salaire du directeur de la banque de France Source Communiqué de la banque de France 13 mars 2017) extrait :**



## Rémunération du gouverneur de la Banque de France – Rappels

Cette notice rappelle les conditions de rémunération du gouverneur de la Banque de France et le cadre juridique applicable au titre de ses mandats de gouverneur de la Banque de France et de président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Elle précise les montants versés, y compris en tant qu'administrateur de la Banque des règlements internationaux (BRI). L'ensemble des éléments de rémunération versés par la Banque de France est public. Dans un souci de transparence et par alignement sur les meilleures pratiques internationales, le gouverneur François Villeroy de Galhau a décidé en 2016 - sa première année de mandat - que la rémunération du gouverneur de la Banque de France serait dorénavant publiée chaque année dans le [rapport d'activité de l'institution](#). Cette rémunération est établie conformément aux dispositions de l'article R142-19 du Code monétaire et financier. Elle a été examinée et approuvée par le Comité des rémunérations du Conseil général de la Banque de France. Dans ce cadre, pour l'année 2018, **la rémunération brute totale du gouverneur a été de 288 098 euros**. Le Code monétaire et financier dispose également que « les dépenses de logement du gouverneur sont prises en charge par la Banque de France ». Le gouverneur actuel ne bénéficie pas d'appartement de fonction mais perçoit **une indemnité de logement brute de 5 712 euros par mois**, imposable comme tous les autres éléments de rémunération. La rémunération du gouverneur français se situe aujourd'hui à un niveau inférieur à celle de ses principaux homologues européens (\*). La Cour des comptes a examiné toutes ces dispositions dans son [rapport 2018 sur la Banque de France](#), n'a formulé aucune observation, et a salué « une rémunération revue à la baisse, rendue publique pour la première fois ». Le gouverneur français occupe également les fonctions de président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), superviseur des banques et des assurances, un rôle que n'exercent pas certains de ses pairs. (...) Comme ses prédécesseurs et ses homologues des principales banques centrales, le gouverneur de la Banque de France assume un autre mandat comme administrateur de la de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). L'indemnité traditionnellement attachée au mandat d'administrateur de la BRI est fixée par celle-ci pour l'ensemble de ses administrateurs. Cette indemnité est désormais versée pour sa partie forfaitaire à la Banque de France. **La partie correspondant à la participation personnelle aux Conseils de la BRI et aux travaux de ses comités (47 116 euros<sup>1</sup>)** est la seule rémunération externe perçue par le gouverneur de la Banque de France en 2018. Elle est imposable.

